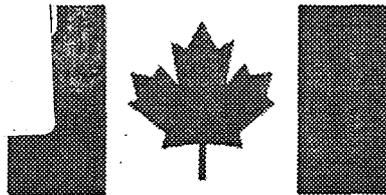


162960886(E)
62960898(F)

doc
CA1
EA
96F51
EXF



**FOREIGN AFFAIRS MINISTER
LLOYD AXWORTHY
AT THE 51ST SESSION OF
THE UNITED NATIONS
GENERAL ASSEMBLY
SEPTEMBER 24-26, 1996**

**LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
LLOYD AXWORTHY
À LA 51^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES
DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 1996**



CONTENTS

CANADA'S COMMITMENT TO CHILDREN

CANADA AND PEACEKEEPING

TOWARDS A RAPID REACTION CAPABILITY FOR THE UNITED NATIONS

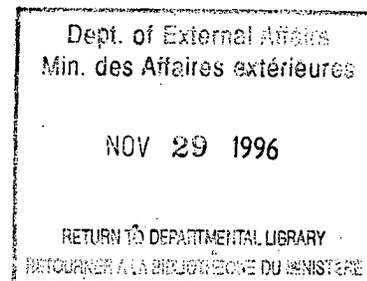
COMPREHENSIVE TEST BAN TREATY

TOWARDS A GLOBAL BAN ON ANTI-PERSONNEL MINES

CANADA AND THE GLOBAL LAND MINE CRISIS

CANADA AND HAITI

CANADA AND THE FORMER YUGOSLAVIA



43-277-911(c)

43-277-912(c) b2 960898



CANADA'S COMMITMENT TO CHILDREN

In recent years, Canada has taken many steps toward improving the future for children. In 1990, for example, Canada, along with Egypt, Mali, Mexico, Pakistan and Sweden, co-chaired the World Summit for Children where the governments of the 71 participating countries set a 10-year agenda for improving the well-being of children. Through its Declaration on the Survival, Protection and Development of Children and the accompanying Plan of Action, the Summit outlined goals to be achieved by the year 2000. They included ratification of the Convention on the Rights of the Child, lower child and maternal death rates, better nutrition, universal basic education and literacy, safe water and sanitation, better family planning, and improvement and protection of the lives of children in especially difficult circumstances.

These goals represent a strong commitment on Canada's part: a commitment that was reinforced in December 1991, when Canada ratified the United Nations Convention on the Rights of the Child to protect the social, economic, cultural, civil and political rights of children. Canada's World Summit commitments and obligations under the Convention on the Rights of the Child continue to provide the foundation for all government action, domestic and international, related to children and families.

Domestic Initiatives

In 1992, Canada introduced its national action plan for children – Brighter Futures – a long-term plan to guide the federal government's actions on behalf of children and families in Canada and around the world. In the plan, the government stated its intention to work more closely with non-governmental organizations and explore new ways of helping children. One of the main components of the action plan is the Child Development Initiative, which consists of 33 programs that target children at risk of poverty, poor health and nutrition, mental health problems, developmental problems, disability or injury, or abuse and neglect. The initiative involves five federal departments and focuses on prevention and early intervention. Other recent domestic initiatives deal with improved economic security for children through changes to Canadian income tax legislation and programs designed to help Aboriginal communities give their children a head start in school by supporting early education and development.

Official Development Assistance

"Canada in the World," the government's statement on foreign policy, states that, "the purpose of Official Development Assistance (ODA) is to support sustainable development in developing countries, in order to reduce poverty and to contribute to a more secure,

.../2



equitable and prosperous world." Through the Canadian International Development Agency (CIDA), Canada reaches out to help people in developing countries and countries in transition. In 1994/95, about one-third of CIDA's ODA funding – or nearly \$660 million annually – was spent on programs that support children and their families and help meet end-of-decade goals. Projects include support to immunization programs in the Philippines, Pakistan, and across Africa as well as programs focused on improving access to potable water to reduce water-borne diseases. To help meet the nutrition needs of children and their families, more than one-third of CIDA's assistance to children in 1994/95 consisted of food aid.

Other CIDA programs are directed at protecting and promoting the rights of children, particularly those in difficult circumstances. Projects include, for example, the Native Street Youth program in Bolivia and a similar one which established safe houses for Vietnam's street children in Ho Chi Minh City. Additional funds help the victims of war, a situation in which children are particularly vulnerable as they are exposed to death, violence and the fear of separation.

Child Labour

Canada has also undertaken initiatives to combat abusive child labour practices. In February 1996, Canada contributed \$700,000 to the International Labour Organization's (ILO) International Program for the Elimination of Child Labour (IPEC). IPEC supports programs aimed at protecting and assist exploited child workers, improving awareness of child labour issues, and encouraging governments to adopt appropriate minimum-age requirements. Also in February, Canada contributed \$700,000 to a UNICEF project in Haiti to provide health and education services, as well as to protect some 10,000 children from abuse. Canada is also a party or signatory to a number of international conventions that have child-labour prohibitions, including the UN Convention on the Rights of the Child, the UN Slavery Convention, the North American Agreement on Labour Cooperation, and the International Labour Organization's Convention concerning Forced or Compulsory Labour.

Canada has also encouraged and supported the efforts of individual Canadians, the private sector and non-governmental organizations working against the exploitation of children, including Free the Children, the group spearheaded by 13-year old children's rights activist Craig Kielburger.

Commercial Sexual Exploitation of Children

The commercial sexual exploitation of children is a heinous form of child abuse that thrives in the forms of prostitution, child pornography and trafficking in children. In large measure, the commercial sexual exploitation of children takes place in developing countries where limited education and economic opportunities offer stark alternatives. However, it is by no means, confined to the developing world. Recent events, such as the discovery of a child pornography ring in Belgium and the horrific deaths of several of its young victims, have served to focus international attention on this disturbing practice.

International determination was recently brought to bear on the issue when the government of Sweden hosted the World Congress on the Commercial Sexual Exploitation of Children in Stockholm in August 1996. The congress was an initiative of the international non-governmental organization (NGO), End Child Prostitution in Asian Tourism (ECPAT) and was hosted in co-operation with the United Nations Children's Fund (UNICEF) and the NGO Group for the Convention on the Rights of the Child. Canada's Foreign Minister Lloyd Axworthy led a Canadian delegation that joined more than 1300 experts, elected officials and other decision makers from over 119 countries to condemn the odious practice of commercial sexual exploitation of children and to formally adopt a declaration and plan of action aimed at stopping it.

For its part, Canada has, through its ODA, supported a variety of local initiatives in the developing world to attack the roots of sexual exploitation by promoting children's rights, providing protection and education, and assisting the victims of the sex trade, in order to provide families with viable alternatives. In Thailand for example, Canada funded construction of a dormitory that allows 100 hilltribe girls to attend school. In Nepal, a video on the trafficking of women and girls into India was produced, with support from Canada, for use in awareness campaigns in local villages. Many Canadian NGOs are actively involved in efforts to end child sexual exploitation. One example is Save the Children Canada which supports centres for street children that offer alternatives to living and working on the streets.

In 1988, Canada introduced amendments to its Criminal Code to provide domestic legislation concerning juvenile prostitution as part of a broader package of reforms to address child sexual abuse. In 1993, the Criminal Code was again amended to include separate statutory prohibitions against child pornography. Currently, Bill C-27 is before Canada's Parliament and it proposes additional Criminal Code amendments to strengthen the provisions relating to child prostitution. The proposed amendments would also permit the prosecution in Canada of Canadian nationals and permanent residents who engage in prostitution-related activities with children while abroad: a practice commonly known as "sex-tourism." Canada continues to push for an Optional Protocol to the UN Convention on the Rights of the Child dealing with the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography that would include provisions obliging states to adopt legislation dealing with child sex-tourism.

September 1996



CANADA AND PEACEKEEPING

When Canadians think of their country's activities abroad, peacekeeping is one of the first to come to mind. Canada has participated in an overwhelming majority of peacekeeping operations mandated by the United Nations Security Council. The Government has clearly stated that peacekeeping is a very important component of Canada's contribution to the multilateral system. It is not just a question of continuing a tradition for which Canadians have a deserved international reputation; it is a question of making a solid contribution to international peace and security.

WHAT IS PEACEKEEPING?

The United Nations experimented with various applications of military observers immediately after the end of the Second World War and deployed more substantive missions in Kashmir and Palestine in the late 1940s. However, the term *peacekeeping* did not enter the popular lexicon until 1956, when Lester B. Pearson, then Canadian Secretary of State for External Affairs, proposed the deployment to the Suez of international forces under the UN flag. For this visionary accomplishment, Mr. Pearson was awarded the 1957 Nobel Peace Prize.

In his 1992 report to the Security Council entitled *An Agenda for Peace*, UN Secretary-General Boutros Boutros-Ghali defined peacekeeping as:

... the deployment of a United Nations presence in the field, hitherto with the consent of all the parties concerned, normally involving United Nations military and/or police personnel and frequently civilians as well. Peacekeeping is a technique that expands the possibilities for both the prevention of conflict and the making of peace.

"I do not exaggerate the significance of what has been done. It would be futile in a quarrel between, or in opposition to, big powers. But it may have prevented a brush fire becoming an all-consuming blaze... and it could do so again in similar circumstances in the future.

"We made at least a beginning then. If, on that foundation, we do not build something more permanent and stronger, we will once again have ignored realities, rejected opportunities and betrayed our trust."

Lester B. Pearson accepting the Nobel Peace Prize, Oslo, December 11, 1957

Traditionally, peacekeepers were placed between hostile parties to supervise cease-fires and, on occasion, the withdrawal of forces. In recent years, however, the nature of conflict has changed and the willingness of the international community to respond to new security challenges has increased. The nature of peacekeeping has had to be adapted. Peacekeeping resources are now employed in a variety of circumstances, ranging from cease-fire supervision to the delivery of humanitarian aid, the monitoring of elections and the clearing of mines. In Cambodia (1991-93), the United Nations was charged with disarming warring factions, repatriating refugees, ensuring respect for human rights, supervising important ministries of the national government and organizing provisional elections. In Somalia (1992-93) and Bosnia (1992-), peacekeepers were deployed not to maintain a cease-fire, but rather to ensure the distribution of relief supplies and to stabilize the situation.

Thus an important civilian component has been added to peacekeeping's traditional military character, and the term itself has taken on a rather elastic meaning, involving a mixture of conflict prevention, consolidation or restoration of peace, and the political and social reconstruction of ruined societies.

Peacekeeping is just one of a range of tools the international community uses to deal with conflict. Others include:

- *preventive diplomacy*, which is action to prevent disputes from arising, to prevent existing disputes from escalating into conflicts and to limit the spread of the latter when they occur. This may involve negotiated settlements or confidence-building and arms control measures. It may also involve *preventive deployment*, that is, the sending of forces to act as a deterrent to aggression. An example is the deployment of UN forces in the Former Yugoslav Republic of Macedonia.
- *peace enforcement*, which entails the international community using force against a belligerent state in an attempt to restore the peaceful status quo ante. This was the case in the Korean War (1950-53) and the Gulf War (1990-91), where the United Nations authorized military intervention by an international coalition to deal with the aggression of one state against another. Canada contributed broadly to both operations.
- *peacemaking*, which refers essentially to diplomatic activities pursued to resolve a conflict. Examples include mediation, conciliation and adjudication.

CANADA'S COMMITMENT TO PEACEKEEPING

On Confederation Boulevard in Ottawa stands *Reconciliation*, Canada's national peacekeeping monument. Unveiled in October 1992, the monument consists of two converging walls, crumbled and overgrown with weeds, representing belligerent factions. At the convergence of the walls stand three peacekeepers, symbolizing the reconciliation of those in conflict. It is a reminder to Canadians and visitors alike that Canada takes great pride in its peacekeeping record.

With tens of thousands of Canadians having served in more than 30 separate missions, UN peace and security operations form the majority of Canada's international military commitments. While peacekeepers come from all branches of the Canadian Forces (Army, Navy and Air Force), the Army has provided the vast majority, being more suited to the tasks involved. In addition, thousands of men and women from the Royal Canadian Mounted Police, Elections Canada, the Canadian Red Cross and other governmental and non-governmental agencies based in Canada have served in peacekeeping missions. Over 100 Canadian military personnel have been killed, and hundreds of others wounded, in the service of peace.

Canada is one of the select group of countries to which the UN regularly turns when it requires valued peacekeeping advice and when it wants expert military contributions. Our forces are professional,

well trained and highly motivated, with a vast reservoir of knowledge and experience upon which to draw when faced with unexpected crises. Canadian soldiers have proven time and time again their ability to remain calm under the most difficult circumstances. The Canadian Forces maintains units and individuals on stand-by for deployment around the globe at the request of the UN.

WHY AND WHEN DOES CANADA GET INVOLVED?

Successive Canadian governments have attempted to ensure that international peace and security are pursued through multilateral co-operation, rather than through unilateral action. They have consistently regarded peacekeeping as one of the most important mechanisms for dealing with crises. The Canadian approach to peacekeeping is based on the view that successful conflict management requires a range of tools that seek to prevent conflicts from beginning and to resolve peacefully conflicts already under way.

The decision to establish a United Nations peacekeeping force is usually taken, in the first instance, by the UN Security Council. Since the United Nations has no armed forces of its own, the Secretary-General must ask individual member states to provide specific forces for each operation.

A Canadian decision to make a contribution includes consideration of whether:

- there is a clear, achievable mandate from a competent political authority like the Security Council;
- the parties to the conflict have accepted the presence of a UN peacekeeping operation and the participation of Canadian troops within that operation;
- the peacekeeping operation is taking place against the backdrop of a process aimed at achieving a political settlement to the conflict;
- the number of troops and the international composition of the operation are suited to the mandate;
- the operation is adequately funded and has a satisfactory logistical structure; and
- the risks to Canadian soldiers are within reasonable limits.

As well, a number of more specific considerations go into deciding whether Canada will contribute to a peacekeeping operation. The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) examines whether a Canadian contribution would be compatible with Canada's overall political relations with the country or region concerned and it evaluates the request with respect to Canada's existing multilateral engagements.

If the request is for a military contribution, the Department of National Defence assesses the availability of personnel and the Canadian capacity to fulfil the proposed requirements. If civilian police officers are requested, the Royal Canadian Mounted Police and other police forces make a similar calculation. If the request involves monitoring elections, Elections Canada is consulted.

Canada has a strong desire to help the UN whenever possible. Nonetheless, resource constraints compel Canada to make choices about which operations to support and how to support them. On only a few carefully selected occasions is Canada able to contribute formed military units, as in Bosnia and Herzegovina. More often, senior officers are made available and unique Canadian capabilities are provided. Decisions about contributions are guided by several considerations.

First, Canada places an emphasis on assisting the "front end" of peacekeeping operations. This means developing ideas to make the UN Secretariat more responsive to international developments, offering personnel to the UN for explicit planning functions, helping the UN plan and co-ordinate the initial phases of operations, and offering leadership on the ground through the provision of senior officers. This focus on improving UN planning and administrative functions, which is based on Canada's extensive experience with peacekeeping, helps to ensure that operations can function with maximum effectiveness.

Second, within UN missions, Canada assumes roles that take advantage of particular Canadian strengths. For example, Canada provided communications, logistics and medical support in Rwanda and demining assistance in Cambodia.

Third, Canada makes an effort to contribute not only in the peacekeeping phase, but also in the broader reconstruction of society — the "peacebuilding" phase that follows a peaceful settlement. In Kigali, Canadian troops opened airports and helped restore vital communications. In Haiti, the RCMP provided training to help transform the local police force into a professional unit appropriate to a democratic society.

Fourth, Canada strives to act quickly when needs arise and the international community requires an urgent response.

The Prime Minister's Office is involved in every request and new UN operation. Once the above considerations have been assessed, Cabinet takes the final decision about Canadian participation.

Most of the mandates for UN peacekeeping operations are of limited duration. They expire after a certain period — often six months — and have to be extended by the UN Security Council if the operation is to continue. Thus Canadian peacekeeping commitments are also for a limited period only and are regularly reassessed before being renewed.

There is no legal requirement for Parliament to approve Canadian participation in a peacekeeping mission. However, Parliament has become more actively engaged in security matters. In recent years, the House of Commons has held a series of debates on peacekeeping issues.

Like other UN member states, Canada pays its assessed contributions to all peacekeeping operations irrespective of Canadian participation in the operation. Assessed contributions cover the UN's costs and enable the UN to reimburse troop contributors. They do not cover in-kind or other voluntary contributions, or indirect costs to member states. When Canada participates in a peacekeeping operation, the costs of Canadian personnel and equipment are higher than the reimbursements provided by the UN. These additional costs are met by the Canadian government.

THE CHANGING FACE OF PEACEKEEPING

Since the end of the Cold War, the UN has created peacekeeping missions at an extraordinary rate. Between 1991 and the end of 1994, 21 new missions were set up — three more than the total established during the preceding 43 years. By the end of 1994, there were more than 78 000 UN peacekeepers deployed around the globe — of whom over 10 000 were civilians. The increased demand for peacekeepers was due in part to an intensification of regional and local conflict. This coincided with an increased willingness by UN Security Council members to use peacekeeping as a central instrument of conflict management.

Reconstitution of governing institutions, elections monitoring and reduction of weapons stocks are but a few of the new missions in which peacekeepers are now engaged. In addition, an element of force is increasingly being introduced into Security Council resolutions mandating peacekeeping operations.

The sharp rise in the number of peacekeeping missions and the multiplication of peacekeepers' tasks pose numerous challenges for the UN and its member states. Some of these challenges are political, as the international community takes on responsibility for situations that were hitherto the internal affairs of the states involved. Others are military, as soldiers become involved in missions as dangerous as they are complex. Still others are financial, as operations come to involve tens of thousands of people, rather than the few thousands of yesteryear. The costs of peacekeeping have escalated to the point where they are considerably higher than the regular UN budget.

The UN does not presently have the human, financial or technical resources to keep up with the growing demand for peacekeeping. While the UN must continue to play the central role, regional organizations and groups can assist. Such organizations are often politically and culturally closer to the sources of insecurity and therefore have a direct interest in trying to prevent tensions from escalating into conflicts. Although most regional organizations lack the capability to mount peacekeeping operations on their own, they can undertake conflict prevention measures and preventive diplomacy initiatives that might reduce the need for peacekeeping. In cases where peacekeeping is required, regional organizations can strengthen co-operation among their members involved in the operation, thus enhancing overall effectiveness.

"[I]f the international community should do anything, it must learn from... and take the necessary steps to mandate and equip the UN to become the crisis manager in a world where conflict and humanitarian disasters appear to be a growing trend."

Major-General Roméo Dallaire,
Former Force Commander,
United Nations Assistance
Mission In Rwanda

To respond quickly and professionally to crises requiring international attention, the United Nations and its member states must thoroughly and constantly re-examine the way in which peacekeeping operations are managed. In Ottawa, in other world capitals and at UN Headquarters in New York, there is an emerging consensus that any UN action must be more clearly thought out, broadly supported and effectively financed. Member states must examine the UN's ability to organize and launch new missions, the capacity to maintain clear lines of authority and decision making between UN Headquarters and field missions, and the capacity of UN forces on the ground — often comprised of many different nationalities — to co-ordinate their efforts.

"The times call for thinking afresh, for striving together and for creating new ways to overcome crises.... The changed face of conflict today requires us to be perceptive, adaptive, creative and courageous... [A]bove all it requires a deeper commitment to co-operation and true multilateralism than humanity has ever achieved before."

UN Secretary-General Boutros Boutros-Ghali, Supplement to *An Agenda for Peace*

RESPONDING TO THE CHALLENGES

Canada has been at the forefront of efforts to meet the new challenges to international peacekeeping. In February 1994, the Government announced the establishment of the Lester B. Pearson Canadian International Peacekeeping Training Centre. Located on the site of a former military base in Cornwallis, Nova Scotia, the Centre offers instruction in the theoretical foundations of peacekeeping as well as its more practical aspects.

In April 1994, Canada hosted a "brainstorming seminar" in Ottawa, at which UN officials and troop-contributing countries discussed issues associated with political direction, command and control, and the training of peacekeeping personnel. In September 1994, Canada undertook to prepare a study on a UN rapid reaction capability, for presentation to the 50th session of the UN General Assembly in September 1995. The study focussed on making practical proposals to enhance the UN's ability to react more rapidly in times of crisis.

As foreseen by Mr. Pearson, peacekeeping has become the conflict-resolution instrument of choice for many organizations. Canada, with its internationally recognized multilateral expertise and experience, is helping to adapt peacekeeping to better meet the demands of the evolving post-Cold War environment. Canada will continue to choose its contributions carefully to make the optimum use of valuable resources. The Government will also continue to ensure that Canadian involvement is firmly backed by the Canadian public and by Parliament.

Current Canadian Contribution to Peacekeeping Operations

As of September 1, 1996, more than 977 Canadian personnel are deployed in 10 UN missions, making Canada the ninth largest troop contributor.

Country	Operation	Canadians		Began	Ends
		Military	Police		
Korea	UNCMAC	1		1953	Indefinite
Middle East	UNTSO	13		1954	Indefinite
Cyprus	UNFICYP	2		1964	Indefinite
Syria (Golan)	UNDOF	190		1974	Indefinite
Sinai	MFO (non UN)	28		1986	Indefinite
Iraq-Kuwait	UNIKOM	4		1991	Indefinite
Iraq	UNSCOM	3		1991	Indefinite
Former Yugoslavia	UNMIBH IFOR (non UN)	1 1030	5	1995 1996	December 20/96 December 20/96
Cambodia	CMAC	6		1992	Indefinite
Haiti	UNSMIH	750	100	1996	November 30/96
Guatemala	MINUGUA		2	1994	December 31/96

Korea Canada contributes to the UN Command Military Armistice Commission (UNCMAC), established in 1953.

Middle East In 1954, Canada joined the UN Truce Supervision Operation (UNTSO), which was established in 1948 to supervise the cease-fire and the general armistice between Israel and Egypt, and between Israel and Lebanon-Syria.

Cyprus The UN Peacekeeping Force In Cyprus (UNFICYP) was established in 1964 to maintain law and order. Canada currently provides two military personnel to UNFICYP headquarters. This mission is financed by contributions from Greece, Turkey and the United Kingdom.

Syria (Golan) In 1974 the UN Disengagement Observer Force (UNDOF) was established to supervise the cease-fire and the redeployment of Israeli and Syrian forces. The Canadian contingent to UNDOF provides logistical, technical and communications support.

Sinai A non-UN mission, Multinational Force and Observers (MFO) monitors adherence to the 1979 Camp David Accord, a tripartite agreement among Egypt, Israel and the United States. Canada has participated in MFO since 1986.

Iraq, Kuwait Since April 1991, a Canadian team of military observers has served with the UN Iraq-Kuwait Observer Mission (UNIKOM), stationed in the demilitarized zone on the Iraq-Kuwait border.

- Iraq Canada joined the UN Special Commission (UNSCOM) in April 1991 to inspect and, if necessary, destroy Iraq's biological and chemical weapons.
- Former Yugoslavia Since March 1992, Canada has contributed one of the largest contingents to the UN forces in the former Yugoslavia. Currently, some 1030 Canadian troops serve with the NATO Peace Implementation Force (IFOR) in Croatia and Bosnia and Herzegovina. Canadians also serve with the UN Mission in Bosnia and Herzegovina (UNMIBH).
- Cambodia Within the Cambodian Mine Action Centre (CMAC), Canada provides six personnel to train Cambodians in demining techniques and safety standards as well as management and decision-making skills to support de-mining operations.
- Haiti The United Nations Support Mission in Haiti (UNSMIH) was established in June 1996 as a continuation of the United Nations Mission in Haiti (UNMIH) which began in June 1993. Currently, there are approximately 750 Canadian Forces personnel and 100 Canadian police officers in Haiti to help the government professionalize the Haitian national police force and consolidate the stable and democratic environment necessary for economic growth and development.
- Guatemala The United Nations Mission in Guatemala (MINUGUA) checks to see that the Agreement on Human Rights between the Government of Guatemala and the opposing rebel group is carried out. MINUGUA also co-operates with and helps strengthen institutions working for the protection of human rights in the country; and it verifies aspects of the Agreement on Identity and Human Rights of the Indigenous People.

**Major Troop Contributors to Peacekeeping Operations
(UN figures to August 31, 1996)**

Pakistan	1719	Jordan	1123
India	1203	Poland	1043
Bangladesh	1184	Finland	980
Russian Federation	1177	Canada	977
Brasil	1166	Uruguay	910

Peacekeeping Operations over the Years and Canada's Contribution
(Note: Bold type indicates Canada is still contributing)

Country or Area	Short Form of Mission Name	Duration	Size of Mission	Maximum Canadian Contribution	Name of Operation and Mandate
Balkans	UNSCOB	1947-1951	Not available	0	United Nations Special Committee On the Balkans. Observe whether Greece, Albania, Bulgaria and Yugoslavia are complying with UN recommendations.
Korea	UNTCOK	1947-1948	30	2	United Nations Temporary Commission on Korea. Supervise elections in South Korea.
India, Pakistan (Kashmir)	UNMOGIP	1949-present	102	27	UN Military Observer Group in India and Pakistan. (Kashmir) Supervise cease-fire between India and Pakistan.
Korea	UNCMAC	1953-present	Not available	1	UN Command Military Armistice Commission. Supervise 1953 armistice.
Middle East	UNTSO	1948-present	572	22	UN Truce Supervision Organization. Supervise 1948 cease-fire and subsequent armistice and peace.
Indochina	ICSC	1954-1974	400	133	International Commission for Supervision and Control (non-UN mission) Supervise withdrawal of French forces.
Egypt	UNEF	1956-1967	6073	1007	United Nations Emergency Force. Supervise withdrawal of French, British and Israeli forces from Sinai.
Lebanon	UNOGIL	1958	590	77	UN Observation Group in Lebanon. Ensure safety of Lebanese borders.
Congo	ONUC	1960-1964	19 828	421	UN Operation in the Congo. Maintain law and order.

Country or Area	Short Form of Mission Name	Duration	Size of Mission	Maximum Canadian Contribution	Name of Operation and Mandate
West New Guinea	UNSF	1962-1963	1500	13	UN Security Force in West New Guinea (West Irian). Maintain peace and security for UN Temporary Executive Authority.
Yemen	UNYOM	1963-1965	190	36	UN Yemen Observation Mission. Monitor cessation of Saudi Arabian support and withdrawal of Egyptian forces.
Cyprus	UNFICYP	1964-present	6410	1126	UN Peacekeeping Force in Cyprus. Maintain law and order.
Dominican Republic	DOMREP	1965-1966	3	1	Mission of the Representative of the Secretary-General. Observe ceasefire and withdrawal of OAS forces.
India, Pakistan	UNIPOM	1965-1966	160	112	UN India-Pakistan Observation Mission. Supervise cease-fire.
Nigeria	OTN	1968-1969	12	2	Observer Team to Nigeria. (non-UN mission) Supervise cease-fire.
Egypt, Israel	UNEF II	1973-1979	6973	1145	UN Emergency Force II. Supervise deployment of Israeli and Egyptian forces.
South VietNam	ICCS	1973	1200	248	International Commission for Control and Supervision. (non-UN mission). Supervise truce.
Syria (Golan)	UNDOF	1974-present	1340	230	UN Disengagement Observer Force. Supervise ceasefire and redeployment of Israeli and Syrian forces.
Lebanon	UNIFIL	1978-present	5900	117	UN Interim Force in Lebanon. Confirm withdrawal of Israeli forces.

Country or Area	Short Form of Mission Name	Duration	Size of Mission	Maximum Canadian Contribution	Name of Operation and Mandate
Sinai	MFO	1986–present	2700	140	Multinational Force and Observers. (non-UN mission) Prevent violation of Camp David Accord.
Afghanistan	UNGOMAP	1988–1990	50	5	UN Good Offices Mission in Afghanistan and Pakistan. Confirm withdrawal of Soviet forces from Afghanistan.
Iran, Iraq	UNIIMOG	1988–1991	845	525	UN Iran–Iraq Military Observer Group. Supervise ceasefire and forces' withdrawal.
Angola	UNAVEM	1989–1991	70	0	UN Angola Verification Mission. Monitor Cuban troop withdrawal.
Namibia	UNTAG	1989–1990	4500	301	UN Transition Assistance Group, Namibia. Assist in transition to independence.
Nicaragua	ONUVEH	1989	Not available	5	UN Observer Mission for the Verification of the Electoral Process in Nicaragua.
Central America	ONUCA	1989–1992	1100	174	UN Observer Group in Central America. Verify compliance to Esquipulas Agreement.
Afghanistan, Pakistan	OSGAP	1990–1993	10	1	Office of the Secretary-General in Afghanistan and Pakistan. Provide military advisory unit.
Haiti	ONUVEH	1990–1991	65	11	UN Observers for the Verification of Elections in Haiti. Monitor 1990 elections.
Iraq, Kuwait	UNIKOM	1991–present	1440	301	UN Iraq–Kuwait Observation Mission. Monitor demilitarized zone.

Country or Area	Short Form of Mission Name	Duration	Size of Mission	Maximum Canadian Contribution	Name of Operation and Mandate
Iraq	UNSCOM	1991-present	175	9	UN Special Commission. Inspect and, if necessary, destroy Iraq's biological and chemical weapons.
Angola	UNAVEM II	1991-1994	350	15	UN Angola Verification Mission. Monitor cease-fire.
Western Sahara	MINURSO	1991-present	375	34	UN Mission for the Referendum in the Western Sahara. Monitor cease-fire.
El Salvador	ONUSAL	1991-1995	622	55	UN Observer Mission in El Salvador. Monitor human rights, progress toward military reform, peace.
Balkans	ECMM	1991-present	300	15	European Community Monitor Mission. (non-UN mission) Monitor cease-fires.
Cambodia	UNAMIC	1991-1992	Not available	103	UN Advance Mission in Cambodia. Monitor cease-fire and establish mine awareness.
Cambodia	UNTAC	1992-1993	19 200	240	UN Transitional Authority in Cambodia. Provide communications and logistical support, establish mine awareness and monitor disarmament.
Cambodia	CMAC	1992-present	1600	12	Cambodian Mine Action Center.
South Africa	UNOMSA	1992	60	0	UN Observer Mission in South Africa. Observe pre-election period. (Staffed by UN personnel only)

Country or Area	Short Form of Mission Name	Duration	Size of Mission	Maximum Canadian Contribution	Name of Operation and Mandate
Former Yugoslavia	IFOR (non-UN)	1996-present	60 000	1035	NATO's Peace Implementation Force in Croatia and Bosnia-Herzegovina
	UNPRDEP	1995-present			UN Preventive Deployment Force
	UNMIBH	1996-present			UN Mission in Bosnia-Herzegovina
	UNMOP	1996-present			UN observer mission in Prevlaka.
	UNPF	1992-1996	24 000	2400	UN Peace Force.
Mozambique	ONUMOZ	1992-1995	7500	15	UN Operation in Mozambique. Provide security, monitor de-mining and cease-fires.
Somalia	UNOSOM	1992-1993	Not available	12	UN Operation in Somalia. Headquarters personnel.
Somalia	UNITAF	1992-1993	30 800	1410	United Task Force. Distribute relief supplies.
Somalia	UNOSOM II	1993-1995	Not available	9	UN Operations in Somalia. Distribute relief supplies.
Haiti	UNMIH	1993-1996	6800	750	UN Mission in Haiti. Implement the Governors Island Agreement.
	UNSMIH	1996-present	1300	750	UN Support Mission in Haiti
Georgia	UNOMIG	1993-present	135	0	UN Observer Mission in Georgia. Monitor cease-fire and investigate violations.
Liberia	UNOMIL	1993-present	303	0	UN Observer Mission in Liberia. Monitor implementation of peace agreement.
Rwanda, Uganda	UNOMUR	1993-1994	100	3	UN Observer Mission Uganda-Rwanda. Verify that military supplies do not cross border into Rwanda.

Rwanda	UNAMIR	1993-1996	5900	430	UN Assistance Mission in Rwanda. Assist interim government with transition measures leading to elections.
Country or Area	Short Form of Mission Name	Duration	Size of Mission	Maximum Canadian Contribution	Name of Operation and Mandate
Chad	UNASOG	1994	Not available	0	UN Aouzou Strip Observer Group. Monitor withdrawal of Libyan administration.
Tadjikistan	UNMOT	1994	17	0	UN Mission in Tadjikistan. Assist implementation of cease-fire.
Guatemala	MINUGUA	1994-1996	339	2	UN Human Rights Verification Mission in Guatemala. Verify implementation of human rights agreements and help strengthen human rights institutions.

September 1996



**TOWARDS A RAPID REACTION CAPABILITY FOR THE UN:
UPDATE**

The Canadian study *Towards a Rapid Reaction Capability for the United Nations (UN)*, provides a comprehensive review of the UN's rapid reaction capabilities and makes practical proposals for improving the organization's ability to respond in times of crisis. The study was presented to the UN General Assembly (UNGA) in September 1995.

Foreign ministers, meeting at the time the study was tabled, agreed that an informal mechanism, "Friends of Rapid Deployment," chaired by the Canadian and Dutch Permanent Representatives, would be organized at UN headquarters in New York. The Friends group currently includes 23 countries, plus the UN Secretariat, but does not include any members of the Security Council, or P-5. A second Ministerial meeting of the group will take place on the margins of UNGA 51.

The Friends group meets on a regular basis to discuss the implementation of the study's key recommendations, which include:

- improving the quality of military advice in the UN, leading to better and faster decision making by the Security Council;
- filling the current vacuum at the operational level of the UN by creating a UN operational headquarters for a rapid reaction group;
- enhancing the UN's standby arrangements system to make it more amenable to rapid reaction; and
- improving other aspects of the UN's approaches to peace operations, including logistics, training and equipment.

The UN Secretariat has indicated that it has either implemented or is in the process of implementing 19 of the 26 recommendations made in the Canadian study, including the priority identified by the Friends group — the creation of an operational level, deployable headquarters. The Secretariat is in the process of establishing a small implementation team to develop this headquarters.

The headquarters is expected to be multi-functional in nature, including civilian components that will plan for civil emergencies, humanitarian contingencies and administrative support. It will be fully deployable so that both the military and civilian officials can continue their work immediately upon arrival in a theatre of operations.

The UN Secretariat will be responsible for selecting which countries will be asked to provide personnel and other resources to the headquarters. Canada has offered to staff one military position on the implementation team and one civilian position at the headquarters in 1997. As well, Canada has agreed to sponsor the position of an individual from a less-developed country through a trust fund that will most likely be managed by the UN.

September 1996





CANADA AND THE COMPREHENSIVE TEST BAN TREATY

On September 10, 1996, the Comprehensive Test Ban Treaty (CTBT) was adopted at a special meeting of the 50th session of the UN General Assembly (UNGA) in New York. Foreign Affairs Minister Lloyd Axworthy will sign the CTBT on behalf of Canada at the opening of the 51st session of the UNGA.

The signing of the CTBT represents the achievement of one of Canada's long-standing foreign policy objectives: the permanent prohibition of nuclear test explosions. From a Canadian perspective, the CTBT will:

- ensure the integrity of the Non-Proliferation Treaty regime and facilitate future progress on other nuclear disarmament agreements;
- increase the pressure on "threshold" countries to disavow nuclear weapons; and
- inhibit the ability of nuclear weapons states to develop new generations of nuclear weapons.

The Treaty, which was the subject of 40 years of effort, is considered the single most critical building block in the process leading to complete nuclear disarmament.

The CTBT includes extensive verification measures designed to deter potential violators. Canada will be playing a practical, active role in enforcing the terms of the Treaty through the 15 Canada-based stations that will be used as part of the International Monitoring System (IMS), all of which will provide data on seismic and other activity that might be evidence of a nuclear test explosion. These stations — nine seismic, four radionuclide, one hydracoustic and one infrasound — are located across the country.

The National Authority and the National Data Centre will be responsible for ensuring that Canada meets its obligations under the Treaty. The National Authority, has been established and will be located in the Department of Foreign Affairs and International Trade. Among its many activities, it will provide reports to the CTBT Organization (CTBTO) located in Vienna.

The CTBTO has the right to investigate suspicious activities in participating countries. As large Canadian mining explosions may be picked up by the IMS seismic network, the Canadian mining industry will be asked to provide, on a voluntary basis, data on any blasts in excess of 300 tonnes of TNT-equivalent.

September 1996



CONTEXT



CONTEXTE

**"TOWARDS A GLOBAL BAN ON ANTI-PERSONNEL MINES":
INTERNATIONAL STRATEGY CONFERENCE**

From October 3-5, 1996, representatives of approximately 50 governments, non-governmental organizations (NGOs) and international humanitarian agencies, will gather in Ottawa for the first International Strategy Conference on anti-personnel mines (AP mines).

Canada's Minister of Foreign Affairs, Lloyd Axworthy, will host the Conference, which is being organized by the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) with the assistance of Mines Action Canada, a national coalition of NGOs affiliated with the International Campaign to Ban Landmines. Governments attending the Conference will be represented by senior officials and the sessions will be chaired by a senior official of DFAIT.

Among other objectives, the conference is expected to:

- provide a focal point for international action on the AP mines issue;
- develop political direction to the increasing momentum for a ban on AP mines;
- promote the integration of AP mines clearance and victim assistance measures in ban initiatives; and
- endorse the Ottawa Declaration, which sets out common concerns and goals for achieving a global ban.

Countries attending the conference as full participants are "self-selected" in that they support the objectives of the Conference and are willing to subscribe to various actions to achieve those objectives. Those countries which are not yet ready to support a global ban on AP mines have been invited to attend as observers.

Government representatives, working in closed sessions, will negotiate the terms of the Ottawa Declaration. They will also announce a Plan of Action which will propose, among other measures, a series of follow-up international and regional conferences.

September 1996





CANADA AND THE GLOBAL LAND MINE CRISIS

The proliferation of land mines across the globe is a tragedy of crisis proportions. More than 110 million anti-personnel land mines, or AP mines, are currently deployed in some 70 countries — most of them in the developing world. Tens of thousands of people have been killed or disabled by such mines — 90 per cent of them civilians, many of them children. On average, 500 new victims are added to this toll each week. The suffering extends far beyond those who are maimed and killed: AP mines terrorize entire communities and prevent hundreds of thousands of refugees from returning to their homes and farmlands.

Through painstaking work under a variety of programs, the international community clears about 100 000 AP mines annually. However, these efforts cannot begin to keep pace with the two to five million new AP mines that are deployed each year.

Canada's Approach

Clearly, the land mine crisis poses a dual challenge of undoing existing damage and preventing further harm. Accordingly, Canada's efforts focus on two principal areas: land mine clearance and work toward a global ban on AP mines.

I. AP Mine Clearance and Assistance to Victims

Canada provides both technical expertise and funding for international mine clearance operations. Canadian Forces experts have made substantial contributions to mine clearance operations around the world and have been instrumental in developing indigenous mine clearance capabilities in Angola and Cambodia. Canada has provided an initial contribution of \$200 000 to the UN Voluntary Trust Fund for Assistance in Mine Clearance and, through the Canadian International Development Agency, over \$5 million for UN-sponsored mine clearance in Angola and Cambodia since 1993. Canada also provides funding to the International Red Cross for medical treatment, including rehabilitation and artificial limbs for land mine victims.

II. Towards a Global Ban

Recognizing the intolerable social, economic and human costs of the global land mine crisis — and the inability of clearance operations to keep pace with new mine deployments — the Ministers of Foreign Affairs and National Defence announced in January 1996 a comprehensive unilateral moratorium on the production, export and operational use of AP mines. To encourage other countries to follow suit, Foreign Affairs Minister Lloyd Axworthy recently approved a Land Mine Action Plan for Canada, designed to catalyze global and regional action to ban AP mines.

.../2



Building International Norms

Until AP mines are banned entirely, it is essential that they be subject to as many restrictions as possible. Accordingly, Canada is working to strengthen international humanitarian law restricting the use of land mines and other conventional weapons. In particular, Canada was active in the May 1996 international negotiations in Geneva to revise the land mines protocol (Protocol II) of the *Convention on Certain Conventional Weapons*.

The revised Protocol will place important new restrictions on the use of land mines, especially AP mines. Specifically, it will:

- apply to internal conflicts;
- establish minimum technical standards to make AP mines detectable for mine clearance purposes;
- place restrictions and prohibitions on the transfer and export of mines; and
- enhance the protection of peacekeepers, humanitarian workers and mine clearance personnel.

Progress toward meeting these new standards will be reviewed on an annual basis.

Working for a Global Ban

While the progress made in Geneva is encouraging, Canada believes that much more needs to be done. For this reason, the Canadian government is working with other like-minded states and with Canadian and international non-governmental organizations (NGOs) to promote the rapidly growing international campaign for a total global ban on AP mines. So far, about 40 states, including Germany, France, South Africa, Australia, New Zealand, the Netherlands, and the United Kingdom, support the concept of a global ban.

Canada is offering international leadership to encourage collective action by the global community in promoting a global ban on AP mines:

- Canada is sponsoring, with the United States, a UN General Assembly resolution calling for the early negotiation of a global agreement to ban AP mines and encouraging more states to join Canada in implementing bans or moratoriums on the production, export and operational use of AP mines.
- Secretary of State (Latin America and Africa) Christine Stewart promoted a resolution calling for a hemisphere free of AP mines which was adopted at the General Assembly of the Organization of American States in Panama in June 1996.
- Canada is encouraging other regional organizations to address the AP mines issue, including the ASEAN Regional Forum at its July 1996 meeting.
- Minister Axworthy will host an action-oriented international strategy session for states and NGOs in Ottawa from October 3 to 5, to develop a concrete plan for coordinated international action to ban AP mines.

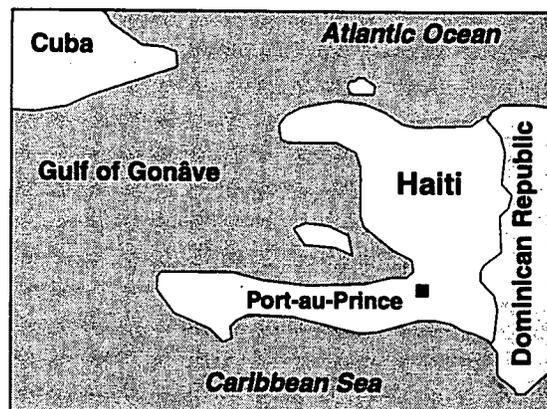
September 1996



CANADA AND HAITI

Background

- Ties between Canada and Haiti date to the first half of the 20th century when Canadian missionaries arrived in Haiti. Immigration to Canada from Haiti grew rapidly during the Duvalier era.
- Canada has a dynamic Haitian community of about 60 000, most of whom live in Quebec. Thousands of Canadians have worked in Haiti over the past 50 years. Close to 2000 Canadians live in Haiti; most are dual nationals and are married to Haitians.



Political Relations

- After the overthrow of the Duvalier regime, Canada took part in efforts to promote democratic development in Haiti, including the Organization of American States (OAS)/ United Nations (UN) mission to help prepare for and observe the 1990 elections — the first free elections to be held in that country.
- One of the “Friends of Haiti,” Canada played a leading role in international efforts to reinstate President Aristide between 1991 and 1994. During the coup, Canada supported and co-sponsored numerous resolutions on Haiti in the UN and the OAS and led the G-7 and la Francophonie to issue statements supporting international action on Haiti. Canada also took part in a series of UN and OAS humanitarian, conciliation and observer missions to Haiti.
- Through 1993, Canada strongly advocated the use of sanctions against the military regime in Haiti and put in place all sanctions called for by the UN and the OAS.
- In July 1994, Canada helped draft and co-sponsored United Nations Resolution 940 authorizing the creation of a multinational force which could use “all necessary means” to implement the terms of the Governors’ Island Agreement.
- On October 15, 1994, Canada welcomed the return of Jean-Bertrand Aristide to Haiti as President, and on February 7, 1996, Canada’s Minister for International Co-operation and Minister Responsible for la Francophonie, Pierre S. Pettigrew, attended the inauguration of President René Préval. This was the first democratic transition of leadership in Haiti’s history.

.../2



- President Préval visited Canada, March 22-24, 1996, and met with Prime Minister Jean Chrétien, Minister of Foreign Affairs Lloyd Axworthy and Minister Pettigrew.
- Canada's efforts in Haiti have focussed on peacekeeping and long-term reconstruction. The Government also provided support for the Haitian legislative elections in June 1995 and for the presidential elections in December 1995.
- Canada and Haiti are members of la Francophonie. Canada is working through the institutions of la Francophonie to assist the newly elected Haitian Parliament and to provide assistance to Haiti in the areas of communications and education.

United Nations Peacekeeping Operation in Haiti

- Canada has played a significant role in the UN Peacekeeping force since it took over from the Multinational Intervention Force on March 31, 1995. Approximately 500 Canadian Forces personnel, as well as 100 civilian police officers, participated under the original mandate when the force was called the United Nations Mission in Haiti (UNMIH). An officer of the RCMP was the first head of the UN Civilian Police and the Canadian International Development Agency (CIDA) partly funded the training of the Haitian National Police.
- The original mandate of UNMIH was to sustain a secure and stable environment, to protect international personnel and key installations, and to contribute to the development of a professional civilian police force. On June 28, the United Nations Security Council replaced UNMIH with the United Nations Support Mission in Haiti (UNSMIH), a smaller operation whose mandate ends on November 30.
- While the peacekeeping operation has been largely successful to date, its extension is intended to reinforce the stability that has been achieved in Haiti and to promote conditions necessary for social and economic development to strengthen Haitian democracy.

Terms of the renewed mandate:

- The main objective of the new and smaller mission is to provide monitoring, training and assistance in the field to the Haitian National Police so that it can become a more effective force. The Mission will also assist the Haitian government in maintaining a stable and secure environment in Haiti, and provide technical assistance in strengthening democratic institutions.
- A Canadian, General Pierre Daigle, is the military commander of UNSMIH, which comprises 1300 military personnel, including approximately 750 Canadians. In addition, a total of 300 civilian police officers have been assigned under CIVPOL. The 100 Canadian officers participating in this force were drawn from the RCMP and from a number of provincial and municipal police forces.

Bilateral Commitments

- Canada sent a contingent of RCMP officers to Haiti in October 1994 to train Haitian police officers. The last class of the 5000 police officers trained under this program graduated on February 17, 1996. Since August 1996, Canada has also been providing advanced training to members of the Haitian National Police.
- Under a memorandum of understanding that Canada signed with the Aristide government in August 1994, Canada trained 100 Haitian police officers in Regina. Graduates of this program were deployed in Haiti, along with the first graduates of the Haitian Police Academy, in June 1995.

Development Assistance

- Following the re-establishment of Haiti's constitutional government in October 1994, Canada was the first country to undertake new projects in Haiti that went beyond humanitarian and emergency food aid.
- Canada's assistance program, managed by CIDA, supports democratic development, the promotion of human rights, the strengthening of civil society and sustainable economic development. Canadian assistance has totalled \$40 million per year since October 1994.

Canadian assistance to Haiti focusses on three objectives:

- Meeting basic human needs: Canada provides food aid and medicines to Haiti, and helps the most vulnerable sectors of society. Canada's provision of \$700 000 to UNICEF for children at risk, announced by Minister Pettigrew on February 7, is an example.
- Promoting economic development and job creation: Canada has provided basic agricultural tools to Haitian farmers and has funded labour-intensive programs to rebuild schools, hospitals and community infrastructures. Canada is also developing an infrastructure in the energy sector.
- Strengthening democratic institutions and promoting democracy: Canada is participating in the training of the Haitian National Police and in the reform of the justice system. Assistance is also being provided through Canadian non-governmental organizations to develop the co-operative sector and grass-roots organizations.

September 1996



CANADA AND THE FORMER YUGOSLAVIA

Canada participates fully in international efforts to ensure a lasting peace to the conflict in the former Yugoslavia and to provide relief to its victims. With the signing of a peace agreement for Bosnia and Herzegovina, and an agreement on the peaceful reintegration of Serb-controlled territory in Croatia, Canada is focussing its efforts on promoting security, as well as rehabilitation and reconstruction, in the former Yugoslavia. Foreign Affairs Minister Lloyd Axworthy opened the Canadian Embassy in Sarajevo on April 10, 1996, to co-ordinate Canada's relations with Bosnia and Herzegovina and its participation in peace implementation.

Peacekeeping

Until the drawdown of United Nations (UN) forces in Croatia and the transfer of authority to the North Atlantic Treaty Organization (NATO) in Bosnia and Herzegovina, Canada had contributed the fifth-largest contingent to the UN Peace Forces in the former Yugoslavia, with some 2100 military personnel in Croatia and in Bosnia and Herzegovina.

More than 1000 Canadian troops have been in Bosnia and Herzegovina since January 1996, as part of the NATO-led peace implementation force, IFOR, whose mandate is to implement the military aspects of the peace agreement initialled in Dayton, Ohio, on November 21, 1995, and formally signed in Paris on December 14, 1995. Canada's contribution consists primarily of a brigade headquarters, which provides command and control for a multinational brigade consisting of units from the United Kingdom and the Czech Republic. Canadian troops also provide communications, reconnaissance, logistical and infantry support. In addition, Canadian personnel are working as UN military observers or serving aboard NATO aircraft, which since October 1992 have been used to monitor the UN ban on military flights over Bosnia and Herzegovina. A Canadian frigate in the Adriatic Sea helped enforce UN sanctions and the arms embargo from 1992 to 1996.

Canadians have undertaken some of the most difficult UN peacekeeping assignments in the former Yugoslavia. In June 1992, some 750 Canadian troops were deployed to Sarajevo to reopen and secure the airport to allow the airlift of relief supplies. In January and February 1993, 180 Canadian troops were temporarily deployed to the Former Yugoslav Republic of Macedonia to monitor developments in areas that border Serbia. In April 1993, another 220 troops were sent to Srebrenica, in eastern Bosnia and Herzegovina, to establish the presence of the UN Protection Force (UNPROFOR) in the besieged city. In June 1994, approximately 60 Canadian troops were deployed in Gorazde to help monitor the three-kilometre exclusion zone.

.../2



From 1992 to 1995, Canada provided 45 civilian police monitors from the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) to UNPROFOR. Their primary responsibilities were to monitor and assist local police within the UN Protected Areas in Croatia. Canada also contributed, from 1991 to 1994, a number of observers to the European Community Monitor Mission (ECMM), which monitored ceasefires in the former Yugoslavia.

Humanitarian Assistance

Canada's contribution in humanitarian assistance for the victims of the conflict in the former Yugoslavia totalled more than \$65 million between 1991 and 1995. These funds were used to purchase and deliver food, medical supplies, clothing and shelter, to assist refugees and displaced persons, and to provide support to victims of sexual violence.

The funds were distributed to several humanitarian agencies, including the UN Office of the High Commissioner for Refugees (UNHCR), the UN Children's Fund (UNICEF), the World Health Organization, the World Food Program, the International Organization for Migration, the International Red Cross and Red Crescent Movement, and Canadian non-governmental organizations (NGOs). Canadian partners have included CARE Canada, Canadian Feed the Children, Médecins sans frontières Canada, the Canadian Red Cross Society, Mercy International Canada, the International Development and Refugee Foundation, the International Institute for the Advancement of Community-Based Rehabilitation at Queen's University and MAP International of Canada.

Throughout the international airlift to the city of Sarajevo from July 1992 to January 1996, a Canadian Forces Hercules C-130 transport aircraft conducted 1849 relief flights, transporting some 12 650 passengers and more than 26 400 metric tonnes of food and medical supplies to the besieged city.

Canada has made generous contributions to UNHCR and UNICEF programs for victims of trauma, mainly women and children. With the collaboration of the provinces, 10 Bosnian patients were accepted for medical treatment in Canada under the UN's Special Medical Program. In addition, Canada has implemented projects with Canadian NGOs in Sarajevo to assist in the rehabilitation of essential services such as health care and water supply. Canada also contributed \$500 000 to the UN Trust Fund for the restoration of basic public services in Sarajevo.

On April 3, 1996, Foreign Affairs Minister Lloyd Axworthy announced a \$300 000 contribution to the UNHCR to implement the UN's Program for Action. Program activities include human rights protection, monitoring and training to ensure that international monitors take a consistent approach toward human rights matters. The contribution will also support the Special Rapporteur, established by the UNHCR in 1992 to monitor and provide advice to the UN on the overall human rights situation in the former Yugoslavia.

Post-Conflict Reconstruction

In December 1995, Canada named a Special Co-ordinator for reconstruction in the former Yugoslavia. Canadian reconstruction efforts focus on social and economic rehabilitation, the development of democratic institutions and security. It is estimated that Canadian reconstruction assistance will total approximately \$40 million in 1996 alone.

Canada strongly backs the efforts of the Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE) in support of the peace accords. We are participating actively in their implementation, particularly in the fields of elections, where we have taken a lead technical advisory role, and human rights, media development and arms control.

Diplomacy

Canada has recognized and established diplomatic relations with all the states of the former Yugoslavia. We actively participate in all forums promoting the peace process.

Canada used its membership in the International Conference on the Former Yugoslavia (ICFY) to press the parties to end the violence and to work toward a negotiated settlement to the conflict. Canada maintained close relations with the Contact Group, which co-ordinated the efforts of the United States, the European Union and Russia to reach a negotiated settlement to the conflict. These efforts resulted in the negotiation at Dayton, Ohio, of a peace agreement for Bosnia and Herzegovina, which was signed on December 14, 1995 in Paris, and of an agreement for the peaceful reintegration of Eastern Slavonia in Croatia.

Canada is working to ensure that international efforts in the post-conflict period continue to address the political and social aspects of the conflict, not only the military. Canada participated in the London Peace Implementation Conference, held December 8-9, 1995, which established the Peace Implementation Council (PIC) to manage these efforts. Canada is a member of the PIC Steering Board, composed of representatives of G-7 countries, Russia, the Presidency of the European Union, the European Commission and the Organization of the Islamic Conference. The Steering Board provides guidance to the High Representative, Carl Bildt, to assist him in monitoring, co-ordinating and facilitating the implementation of all civilian aspects of the peace agreement.

At the beginning of the crisis in Bosnia and Herzegovina, Canada, along with other Western countries, condemned Serb aggression and urged Serbia to stop interfering in that country. In September 1992, together with several other nations, Canada co-sponsored the resolution that suspended the Federal Republic of Yugoslavia [Serbia/Montenegro] (FRY) from the proceedings of the UN General Assembly and called on Belgrade to submit a new application for UN membership. Canada also supported the suspension of the FRY from the OSCE.

In April 1993, Canada imposed strengthened UN sanctions against the FRY, including the freezing of state assets in Canada and additional trade restrictions. For over two years, Canada also led the multinational Sanctions Assistance Mission in the Former Yugoslav Republic of Macedonia, which helped to ensure compliance with the sanctions. In February 1993, Canada led a multinational fact-finding mission on sanctions monitoring in Albania.

In response to the pressure of international sanctions, the FRY announced in August 1994 that it would cease all but humanitarian assistance to the Bosnian Serbs and that it had closed its border with Serb-controlled territory in Bosnia and Herzegovina. In September 1994, the ICFY established a mission to monitor the border; 15 Canadians served with the mission. Canada also contributed \$273 000 in direct support of this ICFY initiative.

Canada supported the UN Security Council resolution to suspend sanctions against the FRY in the wake of the Bosnian peace agreement. In January 1996, an Order-in-Council was passed suspending sanctions against the FRY, except to maintain the freeze on assets contested by other successor states; in February 1996, sanctions against Bosnian-Serb territory were also suspended. The formal lifting of sanctions in September 1996 will depend upon continued Serb support for the peace process.

Canada has taken part in OSCE conflict-prevention missions in Kosovo, Sandjak and Vojvodina and in the Former Yugoslav Republic of Macedonia. Canada led an OSCE fact-finding mission to Kosovo and took part in an OSCE mission to investigate human rights violations in detention camps in Bosnia and Herzegovina. Canada's financial contribution to various preventive diplomacy missions now totals close to \$4 million.

War Crimes

Canada has consistently led and supported efforts to investigate and prosecute cases involving war crimes in the former Yugoslavia. In March 1993, a Canadian specialist in international humanitarian law was appointed by the UN Secretary-General to the UN Commission of Experts (UNCOE); its mandate is to investigate allegations of war crimes and other violations of international humanitarian law in the former Yugoslavia. Canada was the first country to contribute to a trust fund supporting UNCOE, with a contribution of \$300 000. In addition, Canadian investigators have travelled to the former Yugoslavia to assist UNCOE in its work.

In May 1993, the UN Security Council established an International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia to prosecute those responsible for violations of international humanitarian law. This followed a Canadian-sponsored international meeting of experts in Vancouver on the means of prosecuting war crimes cases. Canada subsequently submitted a report to the UN Secretary-General on evidentiary rules and procedures for the Tribunal, focussing on sexual assault cases and witness protection. In March and June 1993, Canada also submitted reports on alleged war crimes to the UN Security Council. In September 1993, Canadian Justice Jules Deschênes was one of 11 judges elected to the Tribunal by the UN General Assembly. The UN Secretary-General appointed Canadian Justice Louise Arbour as Chief Prosecutor for the Tribunal in March 1996; she will commence her duties October 1, 1996. Canada has so far contributed \$1.2 million to the Tribunal's trust fund.

In 1993, in Geneva, Canada chaired the Drafting Committee of the International Conference on the Protection of War Victims. Canada helped draft the Declaration on the Protection of Victims of War Crimes, which included specific references to the sexual assault of women during times of armed conflict. As part of the IFOR mandate, Canadian military personnel will help create a secure environment in Bosnia and Herzegovina for UN investigators gathering evidence for the prosecution of war crimes cases. They will detain indicted war criminals with whom they come into contact.

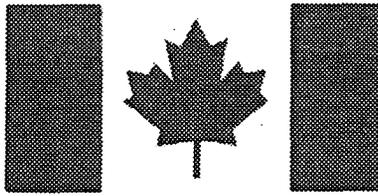
Special Immigration Measures

Special measures were introduced in July 1992 to help citizens of the former Yugoslavia join their relatives in Canada. To date, more than 7700 people have come to Canada under these special measures. Canada continues to approve a number of claims from people applying for refugee-admission, through both government-assisted and privately sponsored programs. Since July 1992, Canada has admitted more than 13 000 refugees under these programs.

In July 1995, the UNHCR appealed to Canada and 29 other countries for assistance in providing permanent or temporary protection to 5000 refugees. In response, Canada agreed to accept a minimum of 500 of the refugees identified in this appeal by the end of 1995.

In order to maximize our response, the Canadian government sought the participation of non-governmental partners. The result of this co-operative effort was the creation of the "3/9 pilot" — a refugee resettlement initiative combining elements of private sponsorship and government assistance. Under "3/9" criteria, the Government provides financial assistance to a refugee for the first three months, and private sponsors provide for the following nine months.

September 1996



**LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
LLOYD AXWORTHY
À LA 51^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES
DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 1996**

**FOREIGN AFFAIRS MINISTER
LLOYD AXWORTHY
AT THE 51ST SESSION OF
THE UNITED NATIONS
GENERAL ASSEMBLY
SEPTEMBER 24-26, 1996**



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20083309 6

DOCS

CA1 EA 96F51 EXF

Foreign Affairs Minister Lloyd
Axworthy at the 51st session of th
United Nations General Assembly
September 24-26, 1996. --

43277911

CONTENU

L'ENGAGEMENT DU CANADA ENVERS L'ENFANT

LE CANADA ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

LES OPÉRATIONS DE LA PAIX DE L'ONU : VERS UNE CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE — LE POINT DE LA SITUATION

LE CANADA ET LE TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

« VERS L'INTERDICTION COMPLÈTE DES MINES ANTI-PERSONNE » : CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE STRATÉGIE

LE CANADA ET LA CRISE MONDIALE DES MINES TERRESTRES

LE CANADA ET HAÏTI

LE CANADA ET L'EX-YUGOSLAVIE



L'ENGAGEMENT DU CANADA ENVERS L'ENFANT

Ces dernières années, le Canada a pris de nombreuses décisions en vue de ménager un avenir meilleur aux enfants. En 1990, par exemple, de concert avec l'Égypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan et la Suède, il a coprésidé le Sommet mondial pour les enfants où les gouvernements des 71 pays participants ont dressé un plan d'action décennal visant le mieux-être de l'enfant. La Déclaration sur la survie, la protection et le développement de l'enfant et le Plan d'action qui ont suivi le Sommet décrivent les objectifs à atteindre d'ici à l'an 2000, notamment la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle, une meilleure nutrition, l'éducation et l'alphabétisation universelles de base, l'hygiène de l'eau et du milieu, l'amélioration des méthodes de planification des naissances, et le mieux-être et la protection de la vie des enfants se trouvant dans des situations particulièrement difficiles.

Ces objectifs constituent un engagement très sérieux de la part du Canada, engagement qu'il a d'ailleurs réitéré avec plus de vigueur en décembre 1991 en ratifiant la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant pour protéger les droits sociaux, économiques, culturels, civils et politiques de l'enfant. Les engagements pris par le Canada au Sommet mondial ainsi que les obligations que lui impose la Convention relative aux droits de l'enfant, continuent à orienter l'action gouvernementale, tant internationale que nationale, concernant l'enfant et la famille.

Initiatives nationales

En 1992, le Canada a divulgué son Plan d'action pour les enfants : Grandir ensemble, un programme de longue durée qui devait guider les décisions prises par le gouvernement fédéral au nom des enfants et des familles du Canada et du monde entier. Dans ce plan, le gouvernement dévoile son intention de collaborer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales et de trouver de nouveaux moyens d'aider les enfants. L'un des principaux éléments du Plan d'action est l'Initiative pour le développement de l'enfant, un ensemble de 33 programmes visant les enfants menacés par la pauvreté, une santé et une alimentation précaires, des problèmes de santé mentale, des problèmes de développement, un handicap ou une affection, de mauvais traitements ou la négligence. L'Initiative, qui engage cinq ministères fédéraux, insiste sur la prévention et l'intervention rapide. Les autres initiatives nationales récentes visent à renforcer la sécurité économique des enfants grâce à la modification de la loi sur l'impôt sur le revenu et aux programmes destinés à aider les communautés autochtones à assurer un bon départ à leurs enfants à l'école en favorisant l'éducation précoce et le développement.

.../2



Aide publique au développement

« Le Canada dans le monde », l'énoncé sur la politique étrangère du gouvernement, confirme que « l'objectif de l'aide publique au développement (APD) canadienne est de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère ». Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Canada aide les populations des pays en développement et en transition. En 1994 et 1995, près du tiers du financement de l'APD par l'ACDI, soit environ 660 millions de dollars par année, a été destiné à des programmes qui apportent une aide aux enfants et à leurs familles et qui contribuent à matérialiser les objectifs fixés pour la fin de la décennie. Les projets consistent, entre autres, à contribuer aux programmes d'immunisation aux Philippines, au Pakistan et dans l'ensemble de l'Afrique, et aux programmes facilitant l'accès à l'eau potable afin de réduire la fréquence des maladies véhiculées par l'eau. Pour aider à satisfaire aux besoins nutritionnels des enfants et de leurs familles, plus du tiers de l'aide de l'ACDI aux enfants a consisté en 1994-1995 en une aide alimentaire.

D'autres programmes de l'ACDI visent à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant, en particulier de ceux qui vivent dans des situations difficiles. Les projets sont, entre autres, le programme destiné aux jeunes autochtones des rues de Bolivie ou un programme semblable qui a créé des maisons d'hébergement pour les enfants des rues du Vietnam, à Hô Chi Minh-Ville. Des fonds additionnels sont consacrés aux victimes de guerre, fléau qui rend les enfants particulièrement vulnérables, exposés qu'ils sont à la mort, à la violence et à la peur de la séparation.

La main-d'oeuvre infantine

Le Canada a aussi lancé des initiatives pour combattre les pratiques abusives du travail des enfants. En février 1996, il a versé 700 000 \$ au Programme international pour l'élimination du travail des enfants (PIETE), mis en place par l'Organisation internationale du travail. Le PIETE soutient les programmes visant à protéger et à aider les jeunes travailleurs exploités, à mieux sensibiliser au problème du travail des enfants et à inciter les gouvernements à adopter des exigences concernant l'âge minimal pour travailler. De plus, en février également, le Canada a versé à l'UNICEF 700 000 \$ pour un projet qui fournira des services sanitaires et éducatifs ainsi qu'une protection contre la violence à environ 10 000 enfants en Haïti. Le Canada est aussi partie à un certain nombre de conventions internationales portant sur l'interdiction du travail des enfants, ou en est le signataire, notamment la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la Convention de l'ONU sur l'esclavage, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail et la Convention concernant le travail forcé ou obligatoire de l'Organisation internationale du travail.

Le Canada a aussi encouragé et soutenu les efforts de Canadiens particuliers, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales combattant l'exploitation des enfants, comme Free the Children, le groupe conduit par un militant de la défense des droits de l'enfant de 13 ans, Craig Kielburger.

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est une forme odieuse de violence faite aux enfants qui prospère sous l'aspect de la prostitution, de la pornographie juvénile et du trafic d'enfants. Dans une large mesure, l'exploitation sexuelle commerciale des enfants se pratique dans les pays en développement où les solutions de remplacement sont restreintes à cause de l'éducation et des possibilités économiques limitées. Cependant, elle n'est nullement confinée à ces pays. De récents événements, comme la découverte d'un réseau de pédophilie en Belgique et le meurtre horrible de ses jeunes victimes, ont braqué l'attention internationale sur cette pratique immonde.

La détermination internationale s'est récemment focalisée vers la question lors du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, dont le gouvernement de la Suède a été l'hôte à Stockholm, en août 1996. Ce congrès a été l'initiative d'une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, End Child Prostitution in Asian Tourism (ECPAT), et aussi du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et du Groupe d'ONG de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Lloyd Axworthy, y a conduit la délégation canadienne à laquelle se sont joints plus de 1 300 experts, officiels élus et autres décideurs de plus de 119 pays pour condamner cette pratique odieuse qu'est le commerce sexuel des enfants et pour adopter officiellement une déclaration et un plan d'action visant à y mettre fin.

De son côté, le Canada, par son aide publique au développement, soutient diverses initiatives locales dans le monde en développement pour extirper les racines de l'exploitation sexuelle, notamment en défendant les droits de l'enfant, en lui assurant protection et éducation, et en aidant les victimes du commerce sexuel à fin d'offrir aux familles des solutions de rechange viables. En Thaïlande par exemple, le Canada a financé la construction d'un foyer pour permettre à 100 filles de tribus montagnardes d'aller à l'école. Au Népal, une vidéo sur le trafic des femmes et des filles en Inde, produite avec le support du Canada, sert à des campagnes de sensibilisation dans les villages locaux. De nombreuses ONG canadiennes s'emploient activement à éliminer l'exploitation sexuelle des enfants. À titre d'exemple, on peut citer Aide à l'enfance-Canada, qui apporte son aide à des centres ouverts aux enfants sans foyer afin de leur offrir d'autres solutions que le travail et la vie dans la rue.

En 1988, le Canada a modifié son Code criminel pour introduire une législation nationale ayant trait à la prostitution juvénile, dans le cadre d'un plus vaste train de réformes législatives touchant la violence sexuelle faite aux enfants. En 1993, le Code criminel a encore été modifié pour y inclure des interdictions statutaires distinctes contre la pornographie juvénile. Actuellement, le Projet de loi C-27, présenté au Parlement canadien, propose d'autres modifications du Code criminel pour donner plus de mordant aux dispositions visant la prostitution juvénile. Les modifications prévues permettraient aussi de poursuivre en justice au Canada les ressortissants canadiens et les résidents permanents du Canada qui s'adonnent à l'étranger à des activités liées à la prostitution juvénile, une pratique communément appelée « tourisme sexuel ». Le Canada continue à défendre activement un Protocole additionnel de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant portant sur la vente des enfants, la prostitution et la pornographie juvéniles, dont les dispositions obligerait les États à adopter des lois condamnant le tourisme sexuel.

Septembre 1996



LE CANADA ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

Quand les Canadiens pensent aux activités que leur pays mène à l'étranger, les opérations de maintien de la paix sont les premières qui leur viennent à l'esprit. En effet, le Canada a participé à la grande majorité des missions de cette nature décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le gouvernement a déclaré clairement que le maintien de la paix constitue un élément très important de la contribution de notre pays au système multilatéral. Il ne s'agit pas seulement de perpétuer une tradition pour laquelle les Canadiens jouissent dans le monde d'une réputation méritée, mais plutôt de faire une importante contribution à la paix et à la sécurité internationales.

EN QUOI CONSISTE LE MAINTIEN DE LA PAIX?

Les Nations unies ont fait des expériences avec divers types d'observateurs militaires immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale et ont déployé des missions plus importantes au Cachemire et en Palestine, à la fin des années 1940. Néanmoins, l'expression « maintien de la paix » n'est entrée dans le langage courant qu'en 1956, date à laquelle M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, a proposé de déployer à Suez les forces internationales sous la direction de l'ONU. Pour cette initiative visionnaire, M. Pearson a reçu le Prix Nobel de la paix en 1957.

Dans son rapport de 1992 au Conseil de sécurité intitulé *Agenda pour la paix*, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a déclaré que le maintien de la paix :

consiste à établir une présence des Nations unies sur le terrain, ce qui n'a jusqu'à présent été fait qu'avec l'assentiment de toutes les parties concernées, et s'est normalement traduit par un déploiement d'effectifs militaires et/ou de police des Nations unies et, dans bien des cas, de personnel civil. Cette technique élargit les possibilités de prévention des conflits aussi bien que de rétablissement de la paix.

Traditionnellement, les gardiens de la paix étaient placés entre les belligérants pour superviser les cessez-le-feu et, à l'occasion, le retrait des forces. Ces dernières années, cependant, la nature des conflits a changé et la communauté internationale est plus disposée à réagir aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Les opérations de maintien de la paix se sont donc adaptées aux circonstances. Les ressources qui leur sont allouées sont maintenant utilisées dans différentes situations, allant de la supervision des cessez-le-feu à la fourniture d'aide humanitaire, en passant par la surveillance d'élections et le déminage. Au Cambodge (de 1991 à 1993), les Nations unies ont été chargées de désarmer les factions en guerre, de rapatrier les réfugiés, de faire respecter les droits de la personne, de superviser les ministères importants du gouvernement national et d'organiser des élections provisoires. En Somalie (de 1992 à 1993) et en Bosnie (depuis 1992), les Casques bleus ont été déployés non pour faire respecter un cessez-le-feu, mais plutôt pour assurer la distribution des secours et pour stabiliser la situation.

« Je n'exagère pas l'importance de ce qui a été accompli. Ces opérations seraient vaines dans une querelle entre les grandes puissances ou pour s'opposer à elles. Mais elles ont pu éviter qu'un feu de paille ne se transforme en brasier dévastateur... et elles pourraient y parvenir à nouveau dans l'avenir, dans des circonstances similaires.

Nous avons au moins amorcé le processus à ce moment-là. Si nous ne construisons pas sur cette base quelque chose de plus permanent et de plus solide, une fois de plus nous n'aurons tenu aucun compte des réalités, nous aurons laissé passer des possibilités et trahi notre devoir. »

M. Lester Pearson à la cérémonie de remise du Prix Nobel de la paix, à Oslo, le 11 décembre 1957

Ainsi, un élément civil important a été ajouté au caractère traditionnellement militaire du maintien de la paix, et l'expression elle-même a pris un sens assez flou, désignant à la fois la prévention des conflits, la consolidation ou le rétablissement de la paix et la reconstruction politique et sociale des sociétés dévastées.

Le maintien de la paix ne représente que l'un des outils de la panoplie dont dispose la communauté internationale pour faire face aux conflits. On peut citer en outre :

- **la diplomatie préventive**, qui a pour objet d'éviter que des différends ne surgissent, d'empêcher que ceux qui existent déjà ne se transforment en conflits et, si des conflits éclatent, de faire en sorte qu'ils s'étendent le moins possible. Elle peut comprendre des règlements négociés ou des mesures d'instauration de la confiance et de contrôle des armements. Elle peut aussi nécessiter un **déploiement préventif**, à savoir, l'envoi de contingents comme moyen de dissuasion pour éviter les agressions. Un exemple en est le déploiement des forces onusiennes dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.
- **l'imposition de la paix**, qui implique que la communauté internationale ait recours à la force contre un État belligérant afin d'essayer de rétablir le statu quo pacifique antérieur. C'est ce qui s'est produit dans le cas de la guerre de Corée (1950-1953) et de la guerre du Golfe (1990-1991), où l'ONU a autorisé qu'une intervention militaire d'une coalition internationale s'oppose à l'agression d'un pays contre un autre. Le Canada a contribué largement aux deux opérations.
- **le rétablissement de la paix**, qui fait allusion principalement à des activités diplomatiques entreprises pour résoudre un conflit. Parmi ces activités, on peut citer la médiation, la conciliation et l'arbitrage.

connaissances et d'expérience auxquelles elles peuvent avoir recours quand elles sont confrontées à des crises imprévues. Les soldats canadiens ont prouvé à maintes reprises leur capacité de garder leur calme dans les situations les plus difficiles. Ainsi, les Forces canadiennes ont des unités et des soldats de réserve prêts à être déployés dans le monde entier à la demande de l'ONU.

POURQUOI ET QUAND LE CANADA S'ENGAGE-T-IL?

Les gouvernements canadiens successifs se sont efforcés de faire en sorte que la paix et la sécurité internationales soient assurées par la coopération multilatérale, plutôt que par une action unilatérale. Ils ont toujours considéré le maintien de la paix comme l'un des mécanismes les plus importants pour faire face aux crises. L'approche du

ENGAGEMENT DU CANADA À L'ÉGARD DU MAINTIEN DE LA PAIX

Sur le boulevard de la Confédération à Ottawa se trouve « Réconciliation », le monument national canadien dédié au maintien de la paix. Inauguré en octobre 1992, ce monument se compose de deux murs convergents, tombant en ruines et recouverts de mauvaises herbes, qui représentent les belligérants. Au point de convergence des murs sont placés trois gardiens de la paix qui symbolisent la réconciliation des combattants. Ce monument rappelle aux Canadiens comme aux étrangers que le Canada est très fier de son bilan en matière de maintien de la paix.

Étant donné que des dizaines de milliers de Canadiens ont servi dans plus de 30 missions différentes, les opérations de paix et de sécurité de l'ONU constituent la majorité des engagements militaires internationaux auxquels participe le Canada. Bien que les gardiens de la paix soient issus de toutes les composantes des Forces canadiennes (l'armée, la marine et l'aviation), la vaste majorité provient de l'armée en raison des tâches à accomplir. En outre, des milliers d'hommes et de femmes de la Gendarmerie royale du Canada, d'Élections Canada, de la Croix-Rouge canadienne et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de notre pays ont participé à des missions de maintien de la paix. Plus de 100 membres du personnel militaire canadien ont été tués et des centaines d'autres ont été blessés au service de la paix.

Le Canada fait partie du petit groupe de pays à qui les Nations unies font régulièrement appel quand elles ont besoin de conseils en matière de maintien de la paix et quand elles veulent une contribution militaire experte. Nos forces sont professionnelles, bien entraînées et très motivées; elles disposent d'un vaste réservoir de

Canada dans ce domaine se fonde sur le principe que la gestion fructueuse des conflits requiert un assortiment d'outils qui empêchent les conflits d'éclater et permettent de résoudre pacifiquement ceux qui se sont déjà déclarés.

La décision de créer une force de maintien de la paix des Nations unies est habituellement prise d'abord par le Conseil de sécurité de l'ONU. Étant donné que cette organisation n'a pas de force armée propre, le secrétaire général doit demander aux États membres de fournir des forces spéciales pour chaque opération.

La décision du Canada de faire une contribution est prise après avoir examiné :

- s'il existe un mandat clair et réalisable émanant d'une autorité politique compétente comme le Conseil de sécurité;
- si les parties au conflit ont accepté la présence d'une opération de maintien de la paix de l'ONU et la participation des troupes canadiennes à cette opération;
- si la mission de maintien de la paix se déroule dans le cadre d'un processus visant à aboutir à un règlement politique du conflit;
- si le nombre de soldats et la composition internationale de l'opération sont adaptés au mandat;
- si l'opération dispose d'un financement suffisant et présente une structure logistique satisfaisante;
- si les dangers que courent les soldats canadiens restent dans des limites raisonnables.

En outre, un certain nombre de considérations plus précises influent sur la décision d'engager ou non le Canada dans une opération de maintien de la paix. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) détermine si une contribution canadienne serait compatible avec les relations politiques générales que le Canada entretient avec le pays ou la région en question et il évalue la demande sous l'angle des engagements multilatéraux existants.

S'il s'agit d'une contribution militaire, le ministère de la Défense nationale évalue la disponibilité du personnel et la capacité du Canada à répondre aux exigences. Si la demande porte sur des policiers civils, la Gendarmerie royale du Canada et d'autres forces de police effectuent la même évaluation. Si elle concerne la surveillance d'élections, les représentants d'Élections Canada sont consultés.

Le Canada est très désireux d'apporter son aide aux Nations unies chaque fois que c'est possible. Néanmoins, ses ressources limitées l'obligent à choisir les opérations qu'il va appuyer et ses façons de procéder. Ce n'est qu'en de rares occasions choisies avec soin qu'il peut envoyer des unités militaires formées, comme il l'a fait en Bosnie-Herzégovine. Le plus souvent, des officiers supérieurs sont fournis ainsi que l'exceptionnelle compétence canadienne. Ainsi, les décisions concernant les contributions sont déterminées par plusieurs facteurs.

Premièrement, le Canada met l'accent sur l'aide apportée à la « phase préliminaire » des opérations de maintien de la paix. Cela signifie trouver des idées pour rendre le Secrétariat des Nations unies plus sensible aux événements internationaux, offrir du personnel à l'ONU pour des fonctions de planification explicites, l'aider à planifier et à coordonner les phases initiales des opérations et jouer le rôle de chef de file sur le terrain en fournissant des officiers supérieurs. L'accent mis sur l'amélioration de la planification et des fonctions administratives de l'ONU, lequel repose sur la grande expérience du Canada en matière de maintien de la paix, permet d'assurer que les opérations sont effectuées avec le maximum d'efficacité.

Deuxièmement, au sein des missions de l'ONU, le Canada joue des rôles qui font appel à ses points forts particuliers. Comme exemples, on peut citer les groupes des communications, de la logistique et des services médicaux, que le Canada a fournis au Rwanda, ainsi que les opérations de déminage, auxquelles les Canadiens ont participé au Cambodge.

Troisièmement, le Canada essaie d'apporter des contributions qui non seulement soient utiles pendant la phase de maintien de la paix, mais aussi qui facilitent la reconstruction de la société, au sens le plus large; il s'agit de la période « d'édification de la paix » qui suit un règlement pacifique. À Kigali, les troupes canadiennes ont ouvert des aéroports et aidé à rétablir des communications vitales. En Haïti, la GRC a fourni un entraînement à la police locale pour la transformer en une unité professionnelle convenant à une société démocratique.

Quatrièmement, le Canada essaie d'intervenir rapidement quand des besoins apparaissent soudainement et que la communauté internationale a besoin qu'on réagisse de toute urgence.

Le Cabinet du premier ministre est impliqué dans toutes les nouvelles opérations et demandes de l'ONU. Une fois effectuées les évaluations susmentionnées, le Cabinet prend la décision finale au sujet de la participation du Canada.

La plupart des mandats pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont d'une durée limitée. Ils expirent après une certaine période, souvent après six mois, et ils doivent être prolongés par le Conseil de sécurité de l'ONU si l'opération doit se poursuivre. Les engagements canadiens en matière de maintien de la paix ne sont donc pris également que pour une durée limitée et font régulièrement l'objet d'une réévaluation avant d'être renouvelés.

Il n'existe pas d'obligation légale à l'effet que le Parlement approuve la participation du Canada à une mission de maintien de la paix. Néanmoins, on assiste à une participation parlementaire plus active en ce qui concerne les questions de sécurité. Ces dernières années, la Chambre des communes a tenu une série de débats sur le sujet du maintien de la paix.

Comme les autres États membres de l'ONU, le Canada verse sa quote-part pour toutes les opérations de maintien de la paix, qu'il y participe ou non. Cette quote-part sert à faire face aux dépenses des Nations unies et permet à cette organisation de rembourser les pays qui fournissent des contingents. Elle ne couvre pas les contributions volontaires en nature ou autres, ni les frais indirects encourus par les États membres. Quand le Canada participe à une opération de maintien de la paix, les coûts en personnel et en matériel sont supérieurs au remboursement effectué par l'ONU. Ces frais supplémentaires sont assumés par le gouvernement canadien.

LA NATURE CHANGEANTE DU MAINTIEN DE LA PAIX

Depuis la fin de la guerre froide, l'ONU a organisé des missions de maintien de la paix à un rythme accéléré. Entre 1991 et la fin de 1994, 21 nouvelles missions ont été établies, soit trois de plus que pour l'ensemble des 43 années précédentes. À la fin de 1994, on comptait plus de 78 000 Casques bleus de l'ONU déployés dans le monde entier, dont plus de 10 000 étaient des civils. Cette augmentation de la demande pour les gardiens de la paix est due en partie à une intensification des conflits régionaux et locaux. Elle a coïncidé avec le fait que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU sont plus disposés à utiliser le maintien de la paix comme instrument central de gestion et de règlement des conflits.

La reconstitution des institutions gouvernementales, la surveillance des élections et la réduction des stocks d'armes ne représentent que quelques-unes des nouvelles missions que remplissent maintenant les gardiens de la paix. En outre, un élément de force figure de plus en plus souvent dans les résolutions du Conseil de sécurité établissant le mandat des opérations de maintien de la paix.

La forte augmentation du nombre de missions de maintien de la paix et la multiplication des tâches des Casques bleus posent de nombreux problèmes à l'ONU et à ses États membres. Certains de ces problèmes sont d'ordre politique, alors que la communauté internationale assume la responsabilité de situations qui constituaient jusqu'ici

« Si la communauté internationale devait faire quelque chose, c'est en tirer des leçons... et prendre les dispositions nécessaires pour mandater et équiper l'ONU pour qu'elle devienne le gestionnaire des crises dans un monde où les conflits et les catastrophes nécessitant une aide humanitaire semblent devenir une tendance de plus en plus fréquente. »

Mgén Roméo Dallaire, Ancien commandant des forces de la MINUAR

les affaires internes des États concernés. D'autres sont d'ordre militaire, alors que les soldats participent à des missions aussi dangereuses que complexes. D'autres encore sont des questions financières, alors que les opérations demandent la participation de dizaines de milliers de personnes, au lieu de quelques milliers comme autrefois. Les coûts du maintien de la paix ont tellement augmenté qu'ils sont maintenant bien supérieurs au budget ordinaire de l'ONU.

Celle-ci ne dispose pas actuellement de ressources humaines, financières ou techniques suffisantes pour pouvoir répondre à la demande croissante de maintien de la paix. Alors que l'ONU doit continuer de jouer le rôle principal, les organisations et les groupes régionaux peuvent lui apporter leur aide. Ces organisations sont souvent plus proches des sources d'insécurité sur les plans politique et culturel et, par conséquent, ont directement intérêt à essayer d'empêcher que les tensions ne dégénèrent en conflits. Bien que la plupart des organisations régionales ne disposent pas des moyens nécessaires pour organiser elles-mêmes des opérations de maintien de la paix, elles peuvent se charger d'établir des mécanismes de prévention des conflits et entreprendre des initiatives de diplomatie préventive qui pourraient réduire la nécessité du maintien de la paix. Dans les cas où ce dernier est indispensable, les organisations régionales peuvent renforcer la coopération de leurs membres qui participent à l'opération, augmentant ainsi l'efficacité globale de celle-ci.

Pour remédier d'une manière rapide et professionnelle aux crises qui exigent une intervention internationale, l'ONU et ses États membres doivent constamment réexaminer en profondeur la façon dont les opérations de maintien de la paix sont gérées. À Ottawa, dans d'autres capitales mondiales et au siège de l'ONU à New York, un nouveau consensus fait jour selon lequel toute intervention de cette organisation doit être clairement définie, solidement appuyée et financée efficacement. Les États membres doivent examiner la capacité de l'ONU d'organiser et de lancer de nouvelles missions, son aptitude à conserver des chaînes évidentes de commandement et de prise de décision entre son siège et les missions à l'étranger et la faculté des forces onusiennes sur le terrain, souvent composées de nombreuses nationalités différentes, de coordonner leurs efforts.

« L'époque actuelle appelle une réflexion nouvelle, un effort commun et la mise au point de moyens inédits de régler les crises... Les caractéristiques nouvelles des conflits exigent de nous perception, adaptation, créativité et courage... Avant toute chose, elles exigent une volonté de coopération et un attachement à un multilatéralisme véritable plus profonds que jamais auparavant. »

Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, Supplément à l'Agenda pour la paix

FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS

Le Canada a été à l'avant-garde des efforts pour résoudre les nouveaux problèmes que posent les opérations internationales de maintien de la paix. En février 1994, le gouvernement a annoncé la création du Centre canadien Lester B. Pearson pour le maintien de la paix. Situé à l'emplacement d'une ancienne base militaire à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse, ce centre offre une formation qui porte sur les principes de base du maintien de la paix ainsi que sur ses aspects plus pratiques.

En avril 1994, le Canada a organisé un « séminaire de remue-méninges » à Ottawa, où des représentants de l'ONU et des pays fournisseurs de contingents ont discuté de questions relatives à l'orientation politique, au commandement, au contrôle et à la formation du personnel du maintien de la paix. En septembre 1994, il a entrepris de préparer une étude sur la capacité de réaction rapide de l'ONU pour la présenter à la 50^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 1995. Cette étude consistait essentiellement à faire des propositions pratiques en vue d'augmenter la capacité de l'ONU à réagir plus rapidement en cas de crise.

Comme l'avait prévu M. Pearson, les opérations de maintien de la paix sont devenues l'outil de règlement des conflits que préfèrent de nombreuses organisations multilatérales. Le Canada, doté d'une compétence et d'une expérience reconnues à l'échelle internationale, contribue à adapter le maintien de la paix afin qu'il réponde aux exigences du nouveau climat de l'après-guerre froide. Le Canada continuera de choisir soigneusement ses contributions afin de faire le meilleur usage possible de ses précieuses ressources. Le gouvernement veillera également, comme par le passé, à ce que la participation canadienne soit fermement appuyée par le public canadien et le Parlement.

Contribution actuelle du Canada aux opérations de maintien de la paix

Au 1^{er} septembre 1996, plus de 977 militaires canadiens participaient à 10 missions onusiennes, ce qui place le Canada au neuvième rang des pays fournissant des contingents.

Pays	Missions	Canadiens		Début	Fin de mandat
		Militaires canadiens	Police		
Corée	UNCMAC	1		1953	indéterminé
Moyen-Orient	ONUST	13		1954	indéterminé
Chypre	FNUC	2		1964	indéterminé
Syrie (Golan)	FNUOD	190		1974	indéterminé
Sinaï	FMO (non-ONU)	28		1986	indéterminé
Iraq et Koweït	MONUIK	4		1991	indéterminé
Iraq	CSNU	3		1991	indéterminé
Ex-Yougoslavie	MINUBH	1	5	1995	20 décembre 1996
	IFOR	1 030		1996	20 décembre 1996
Cambodge	CCD	6		1992	indéterminé
Haïti	MANUH	750	100	1996	30 novembre 1996
Guatemala	MINUGUA		2	1994	31 décembre 1996

Corée Le Canada participe à la Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations unies (UNCMAC), établie en 1953.

Moyen-Orient En 1954, le Canada s'est joint à l'Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), créé en 1948 pour surveiller le cessez-le-feu et l'armistice général conclus entre Israël et l'Égypte, d'une part, et Israël, le Liban-Syrie, d'autre part.

Chypre La Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (FNUC), qui a été mise sur pied en 1964, est chargée de veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre dans ce pays. Le Canada fournit actuellement deux employés militaires qui travaillent au quartier général de la FNUC. Cette mission est financée par des contributions de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni.

Syrie (Golan) En 1974, la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été mise sur pied pour superviser le cessez-le-feu et le redéploiement des forces israéliennes et syriennes. Le contingent du Canada auprès de la FNUOD fournit à cette dernière un appui logistique et technique ainsi que des services de communications.

Sinaï La Force multinationale et Observateurs (FMO), qui est indépendante de l'ONU, est chargée de surveiller le respect de l'Accord de Camp David, entente tripartite conclue en 1979 entre l'Égypte, Israël et les États-Unis. Le Canada participe à la FMO depuis 1986.

Iraq et Koweït Depuis avril 1991, une équipe d'observateurs militaires canadiens fait partie de la Mission d'observation des Nations unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), qui est stationnée dans la zone démilitarisée située le long de la frontière entre l'Iraq et le Koweït.

- Iraq En avril 1991, le Canada s'est joint à la Commission spéciale des Nations unies (CSNU) chargée de procéder à des inspections en Iraq et, si nécessaire, de détruire les armes biologiques et chimiques trouvées dans ce pays.
- Ex-Yougoslavie Depuis mars 1992, le Canada fournit en Ex-Yougoslavie, un des plus gros contingents des forces des Nations unies. Aujourd'hui, quelque 1 030 militaires canadiens servent au sein de la Force de mise en oeuvre de la paix de l'OTAN (IFOR) en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. De plus, nous participons également à la Mission des Nations unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).
- Cambodge Le Canada fournit au Centre cambodgien de déminage (CCD) six employés chargés d'enseigner les techniques et les normes de sécurité applicables au déminage, ainsi que les compétences en matière de gestion et de prise de décisions requises à l'appui des opérations de déminage.
- Haïti La Mission d'Appui des Nations unies en Haïti (MANUH) a été mise sur pied en juin 1996, afin de poursuivre le travail commencé en juin 1993, par la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA). Aujourd'hui, quelque 750 militaires et 100 agents de police canadiens sont en Haïti pour aider le gouvernement à perfectionner la police nationale civile de Haïti, à maintenir un climat de sécurité et de stabilité et à favoriser le renforcement des institutions démocratiques et le développement économique.
- Guatemala Le mandat de la Mission de vérification des Nations unies au Guatemala (MINUGUA) consiste à assurer le respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de la personne au Guatemala conclu entre le gouvernement du Guatemala et le groupe d'opposants rebelles. La MINUGUA collabore également au renforcement des institutions encadrant la protection des droits de la personne au Guatemala et vérifie l'application de certains volets de l'entente conclue au sujet de l'identité et des droits de la personne des populations autochtones.

**Pays fournissant les plus gros contingents aux opérations de maintien de la paix
(données de l'ONU au 31 août 1996)**

Pakistan	1 719	Jordanie	1 123
Inde	1 203	Pologne	1 043
Bangladesh	1 184	Finlande	980
Fédération de Russie	1 177	Canada	977
Brésil	1 166	Uruguay	910

Historique des opérations de maintien de la paix et contribution du Canada

(Nota : Les missions en gras sont celles auxquelles le Canada participe toujours.)

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Balkans	UNSCOB	1947-1951	Inconnu	0	Comité spécial des Nations unies pour les Balkans. S'assurer que la Grèce, l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie se conforment aux recommandations de l'ONU.
Corée	CTNUC	1947-1948	30	2	Commission temporaire des Nations unies. Superviser les élections en Corée du Sud.
Inde, Pakistan (Cachemire)	UNMOGIP	1949 à nos jours	102	27	Groupe d'observateurs militaires des Nations unies pour l'Inde et le Pakistan. Superviser le cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan.
Corée	UNCMAC	1953 à nos jours	Inconnu	1	Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations unies. Superviser les accords d'armistice conclus en 1953.
Moyen-Orient	ONUST	1948 à nos jours	572	22	Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve. Superviser le cessez-le-feu intervenu en 1948 et l'application des accords ultérieurs d'armistice et de paix.
Indochine	CISC	1954-1974	400	133	Commission internationale de surveillance et de contrôle (opération non entreprise par l'ONU). Superviser le retrait des forces françaises.
Égypte	FUNU	1956-1967	6 073	1 007	Force d'urgence des Nations unies. Superviser le retrait des forces françaises, britanniques et israéliennes du Sinaï.
Liban	GONUL	1958	590	77	Groupe d'observation des Nations unies. Garantir la sécurité des frontières libanaises.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Congo	ONUC	1960-1964	19 828	421	Opération des Nations unies au Congo. Assurer le maintien de l'ordre.
Nouvelle-Guinée occidentale	FSNU	1962-1963	1 500	13	Force de sécurité des Nations unies en Nouvelle-Guinée occidentale. Garantir paix et sécurité à l'Autorité exécutive temporaire de l'ONU.
Yémen	MONUY	1963-1965	190	36	Mission d'observation des Nations unies au Yémen. Surveiller la cessation du soutien accordé par l'Arabie saoudite et le retrait des forces égyptiennes.
Chypre	FNUC	1964 à nos jours	6 410	1 126	Force des Nations unies à Chypre. Assurer le maintien de l'ordre.
République dominicaine	REPDOM	1965-1966	3	1	Mission du représentant du Secrétaire général. Observer le cessez-le-feu et le retrait des forces de l'OEA.
Inde, Pakistan	MONUIP	1965-1966	160	112	Mission d'observation des Nations unies pour l'Inde et le Pakistan. Surveiller le cessez-le-feu.
Nigéria	EON	1968-1969	12	2	Équipe d'observateurs au Nigéria (opération non entreprise par l'ONU). Surveiller le cessez-le-feu.
Égypte, Israël	FUNU II	1973-1979	6 973	1 145	Force d'urgence des Nations unies II. Surveiller le déploiement des forces israéliennes et égyptiennes.
Viet Nam du Sud	CISC	1973	1 200	248	Commission internationale de surveillance et de contrôle (opération non entreprise par l'ONU). Surveiller la trêve.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Syrie (Golan)	FNUOD	1974 à nos jours	1 340	230	Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement au Moyen-Orient. Surveiller le cessez-le-feu et le redéploiement des forces israéliennes et syriennes.
Liban	FINUL	1978 à nos jours	5 900	117	Force intérimaire des Nations unies au Liban. Confirmer le retrait des forces israéliennes.
Sinaï	FMO	1986 à nos jours	2 700	140	Force multinationale et observateurs (opération non entreprise par l'ONU). Prévenir la violation de l'Accord de Camp David.
Afghanistan	MBONUAP	1988-1990	50	5	Mission de bons offices des Nations unies en Afghanistan et au Pakistan. Confirmer le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan.
Iran, Iraq	GOMNUII	1988-1991	845	525	Groupe d'observateurs militaires des Nations unies en Iran et en Iraq. Surveiller le cessez-le-feu et le retrait des forces.
Angola	UNAVEM	1989-1991	70	0	Mission de vérification des Nations unies en Angola. Vérifier le retrait des troupes cubaines.
Namibie	GANUPT	1989-1990	4 500	301	Groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition en Namibie. Aider à la transition vers l'indépendance.
Nicaragua	ONUEN	1989	Inconnu	5	Mission d'observation des Nations unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua.
Amérique centrale	ONUCA	1989-1992	1 100	174	Groupe d'observateurs des Nations unies en Amérique centrale. Vérifier l'application de l'Accord d'Esquipulas.
Afghanistan, Pakistan	BSGAP	1990-1993	10	1	Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan. Fournir un groupe de conseillers militaires.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Haïti	ONUVEH	1990-1991	65	11	Groupe d'observateurs des Nations unies pour la vérification des élections en Haïti. Surveiller les élections de 1990.
Iraq, Koweït	MONUIK	1991 à nos jours	1 440	301	Mission d'observation des Nations unies en Iraq et au Koweït. Surveiller la zone démilitarisée.
Iraq	CSNU	1991 à nos jours	175	9	Commission spéciale des Nations unies. Procéder à des inspections pour trouver des armes biologiques et chimiques en Iraq et le cas échéant, les détruire.
Angola	UNAVEM II	1991-1994	350	15	Mission de vérification des Nations unies en Angola. Surveiller le cessez-le-feu.
Sahara occidental	MINURSO	1991 à nos jours	375	34	Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Surveiller le cessez-le-feu.
El Salvador	ONUSAL	1991-1995	622	55	Mission d'observation des Nations unies en El Salvador. Surveiller le processus devant mener à une réforme militaire, la protection des droits de la personne et la paix.
Balkans	ECMM	1991 à nos jours	300	15	Mission de surveillance de la Communauté européenne (opération non entreprise par l'ONU). Surveiller le cessez-le-feu.
Cambodge	MIPRENUC	1991-1992	Inconnu	103	Mission préparatoire des Nations unies au Cambodge. Surveiller le cessez-le-feu et mettre sur pied un programme de sensibilisation aux mines.
Cambodge	APRONUC	1992-1993	19 200	240	Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge. Assurer les communications et apporter un soutien logistique, mettre en place un programme de sensibilisation aux mines et surveiller le désarmement.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Cambodge	CCD	1992 à nos jours	1 600	12	Centre cambodgien de déminage.
Afrique du Sud	UNOMSA	1992	60	0	Mission d'observation des Nations unies en Afrique du Sud. Observer la période préélectorale. Personnel de l'ONU seulement.
Ex-Yougoslavie	IFOR	1996 à nos jours	60 000	1035	Forcés de mise en oeuvre de la paix de l'OTAN en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.
	FORDEPRENU	1995 à nos jours			Force de déploiement préventif de l'ONU
	MINUBH	1996 à nos jours			Mission des Nations unies en Bosnie-Herzégovine
	UNMOP UNPF	1996 à nos jours 1992 à 1996	24 000	2400	Mission d'observation des Nations unies à Prevlaka. Force de maintien de paix des Nations unies.
Mozambique	ONUMOZ	1992-1995	7 500	15	Opération des Nations unies au Mozambique. Assurer la sécurité, surveiller le déminage et les cessez-le-feu.
Somalie	UNUSOM	1992-1993	Inconnu	12	Opération des Nations unies en Somalie. Détacher du personnel au quartier général.
Somalie	UNITAF	1992-1993	30 800	1 410	Force multinationale. Distribuer des secours.
Somalie	UNOSOM II	1993-1995	Inconnu	9	Opération des Nations unies en Somalie. Distribuer des secours.
Haïti	MINUHA	1993 à 1996	6 800	750	Mission des Nations unies en Haïti. Mettre en oeuvre l'accord de Governors Island.
	MANUH	1996 à nos jours	1300	750	Mission d'Appui des Nations unies en Haïti
Géorgie	MONUG	1993 à nos jours	135	0	Mission d'observation des Nations unies en Géorgie. Surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu et enquêter sur les violations de cet accord.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Libéria	UNOMIL	1993 à nos jours	303	0	Mission d'observation des Nations unies au Libéria. Surveiller la mise en oeuvre de l'Accord de paix.
Rwanda, Ouganda	UNOMUR	1993-1994	100	3	Mission d'observation des Nations unies en Ouganda et au Rwanda. Vérifier que l'on ne fait pas passer d'approvisionnements militaires au Rwanda.
Rwanda	MINUAR	1993-1996	5 900	430	Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda. Aider le gouvernement en transition en vue des élections.
Tchad	GONUBA	1994	Inconnu	0	Groupe d'observateurs des Nations unies dans la bande d'Aouzou. Surveiller le retrait de l'administration lybienne.
Tadjikistan	MONUT	1994	17	0	Mission d'observation des Nations unies au Tadjikistan. Aider à la mise en oeuvre du cessez-le-feu.
Guatemala	MINUGUA	1994 - 1996	339	2	Mission de vérification des Nations unies pour les droits de la personne au Guatemala. Vérifier la mise en oeuvre de l'Accord sur les droits de la personne et renforcer les institutions travaillant dans ce domaine.



**LES OPÉRATIONS DE PAIX DE L'ONU : VERS UNE CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE
LE POINT DE LA SITUATION**

L'étude canadienne *Les opérations de paix de l'ONU : Vers une capacité de réaction rapide* recense les capacités de réaction rapide des Nations unies et propose des moyens pratiques d'améliorer la capacité de l'Organisation à réagir en temps de crise. Elle a été présentée à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 1995.

Lors du dépôt de l'étude, une conférence de ministres des affaires étrangères avait convenu de mettre sur pied un mécanisme informel, le « Groupe d'amis du déploiement rapide », présidé par des représentants des parlements canadien et néerlandais, au siège de l'ONU à New York. Le groupe des Amis compte actuellement 23 pays, plus le Secrétariat de l'ONU, mais aucun des membres permanents du Conseil de sécurité, les P-5. Une deuxième rencontre des ministres du groupe aura lieu en marge de la 51^e Assemblée générale de l'ONU.

Le groupe des Amis se réunit régulièrement pour discuter de la mise en oeuvre des recommandations clés formulées dans l'étude, à savoir :

- améliorer la qualité des conseils militaires à l'ONU, de façon que le Conseil de sécurité prenne plus rapidement de meilleures décisions;
- combler le vide opérationnel actuel à l'ONU en créant un quartier général opérationnel pour un groupe de réaction rapide;
- renforcer le système des arrangements relatifs aux forces de réserve de l'ONU pour qu'il réagisse plus rapidement; et
- améliorer d'autres aspects des opérations de paix de l'ONU, dont la logistique, l'instruction et l'équipement.

Le Secrétariat de l'ONU a fait savoir qu'il avait mis en oeuvre ou était en train de mettre en oeuvre 19 des 26 recommandations formulées dans l'étude canadienne, y compris celle que le groupe des Amis juge prioritaire, soit la création d'un quartier général opérationnel pouvant être déployé. Il est à mettre sur pied une petite « équipe de mise en oeuvre », qui sera chargée d'organiser ce quartier général.

Le quartier général sera polyvalent et inclura des éléments civils capables de dresser des plans en vue d'urgences civiles ou humanitaires et d'apporter un soutien administratif. Il sera entièrement déployable, de sorte que tous les éléments, militaires et civils, pourront continuer leur travail et être fonctionnels dès leur arrivée sur un théâtre d'opérations.

Il appartiendra au Secrétariat de l'ONU de choisir les pays auxquels il demandera de fournir du personnel et d'autres ressources au quartier général. Le Canada a offert d'affecter un militaire à l'équipe de mise en oeuvre et un civil au quartier général en 1997, et aussi de commanditer l'affectation d'une personne d'un pays en développement au moyen d'un fonds d'affectation spéciale qui sera probablement géré par l'ONU.

Septembre 1996





LE CANADA ET LE TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Le 10 septembre 1996, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) a été adopté à une réunion spéciale de la 50^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York. Le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, signera le CTBT au nom du Canada à l'ouverture de la 51^e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

La signature du CTBT représente la réalisation de l'un des objectifs de politique étrangère auquel tendait depuis longtemps le Canada : l'interdiction permanente des essais nucléaires. D'un point de vue canadien, le CTBT :

- assurera l'application du Traité de non-prolifération et facilitera dans l'avenir la conclusion d'autres accords de désarmement nucléaire;
- augmentera la pression exercée sur les pays au seuil du développement pour qu'ils renoncent aux armes nucléaires; et
- empêchera les États dotés de l'arme nucléaire de mettre au point de nouvelles générations de ces armes.

Le Traité, qui est l'aboutissement de 40 années d'efforts, est considéré comme l'étape la plus critique du processus qui mènera au désarmement nucléaire complet.

Le CTBT comprend des mesures de vérification poussée conçues pour empêcher les violations éventuelles. Le Canada jouera activement un rôle pratique dans l'application des conditions du Traité par l'intermédiaire des 15 stations installées sur son territoire qui seront utilisées dans le cadre du Système de surveillance international (SSI) et qui fourniront toutes des données sur les activités sismiques et autres qui pourraient permettre de déceler une explosion provenant d'essais nucléaires. La contribution du Canada au SSI comprend des stations dans tout le Canada : neuf pour les activités sismiques, quatre pour les radionucléides, une pour l'hydroacoustique et une pour les infrasons.

Un Centre de données nationales et d'autorité nationale, qui sera chargé de veiller à ce que le Canada remplisse ses obligations aux termes du Traité, a été créé et se trouvera au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Entre autres activités, il fera des rapports à l'Organisation du CTBT (CTBTO), située à Vienne.

La CTBTO a le droit d'enquêter sur les activités suspectes menées dans les pays participants. Comme les fortes explosions minières canadiennes peuvent être détectées par le réseau sismique du SSI, on demandera à l'industrie minière canadienne de fournir, de son plein gré, des données sur toutes les explosions dépassant l'équivalent de 300 tonnes de TNT.

Septembre 1996





**« VERS L'INTERDICTION COMPLÈTE DES MINES ANTIPERSONNEL » :
CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE STRATÉGIE**

Du 3 au 5 octobre 1996, des représentants d'environ 50 gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG) et agences humanitaires internationales se réuniront à Ottawa pour la première Conférence internationale de stratégie sur les mines antipersonnel.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Lloyd Axworthy, sera l'hôte de la Conférence, qui est organisée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) avec l'aide de Mines Action Canada, une coalition nationale d'ONG affiliée à la campagne internationale pour interdire les mines terrestres. Les gouvernements participant à la Conférence seront représentés par des hauts fonctionnaires et les séances seront présidées par un cadre supérieur du MAECI.

Entre autres objectifs, on s'attend à ce que la Conférence :

- canalise le centre de l'action internationale sur la question des mines antipersonnel;
- donne une orientation politique à la tendance croissante en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel;
- favorise l'incorporation des mesures de déminage et d'aide aux victimes dans les initiatives d'interdiction; et
- entérine la Déclaration d'Ottawa, qui expose les problèmes et les buts communs pour en arriver à une interdiction complète.

Les pays assistant à la Conférence comme participants à part entière se sont autosélectionnés dans la mesure où ils appuient les objectifs de la Conférence et sont prêts à souscrire aux diverses mesures pour réaliser ces objectifs. Les pays qui ne sont pas encore disposés à appuyer une interdiction complète des mines antipersonnel ont été invités à assister en tant qu'observateurs.

Les représentants des gouvernements, travaillant à huit clos, négocieront les modalités de la Déclaration d'Ottawa. Ils annonceront aussi un plan d'action qui proposera, entre autres, une série de conférences internationales et régionales de suivi.

Septembre 1996





LE CANADA ET LA CRISE MONDIALE DES MINES TERRESTRES

La prolifération des mines terrestres dans le monde entier est une tragédie qui prend les proportions d'une crise. Plus de 110 millions de mines terrestres antipersonnel sont actuellement déployées dans quelque 70 pays, dont la plupart sont en développement. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées ou estropiées par ces mines, et 90 p. 100 d'entre elles étaient des civils, dont beaucoup étaient des enfants. En moyenne, 500 nouvelles victimes s'ajoutent à ce nombre toutes les semaines. Les souffrances ne s'arrêtent pas à ceux qui sont estropiés et tués : les mines antipersonnel terrorisent des collectivités entières et empêchent des centaines de milliers de réfugiés de retourner dans leurs foyers et sur leurs terres.

Grâce à un travail minutieux dans le cadre de divers programmes, la communauté internationale élimine environ 100 000 mines antipersonnel par an. Toutefois, ces efforts ne peuvent pas suivre le rythme des deux à cinq millions de nouvelles mines antipersonnel qui sont déployées tous les ans.

L'approche canadienne

Manifestement, la crise des mines terrestres pose un double problème : remédier au préjudice existant et empêcher qu'il se poursuive. En conséquence, les efforts du Canada portent sur deux domaines principaux : le déminage et la recherche d'une interdiction globale des mines antipersonnel.

I. Déminage et assistance aux victimes

Le Canada fournit à la fois la compétence technique et le financement nécessaires à des opérations internationales de déminage. Des experts des Forces canadiennes ont apporté une contribution considérable aux opérations de déminage menées dans le monde entier et ont contribué à créer des capacités locales de déminage en Angola et au Cambodge. Le Canada a versé une contribution initiale de 200 000 \$ au fonds volontaire onusien d'assistance aux programmes de déminage et, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, plus de 5 millions de dollars aux activités de déminage menées en Angola et au Cambodge depuis 1993 sous les auspices de l'ONU. En outre, il fournit des fonds à la Croix-Rouge internationale pour des traitements médicaux, notamment la réadaptation et les membres artificiels pour les victimes de mines terrestres.

.../2



II. Vers une interdiction mondiale

Conscients du coût intolérable du point de vue social, économique et humain du problème mondial des mines antipersonnel, et du fait que les opérations de déminage sont dépassées par les nouveaux déploiements de mines, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense nationale ont déclaré en janvier 1996 un moratoire unilatéral complet sur la production, l'exportation et l'utilisation opérationnelle des mines antipersonnel. Pour encourager d'autres pays à suivre leur exemple, le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, a récemment approuvé un plan d'action du Canada sur les mines terrestres, conçu pour renforcer les efforts mondiaux et régionaux en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel.

Établissement de normes internationales

Tant que les mines antipersonnel ne seront pas interdites complètement, il est essentiel qu'elles soient soumises à autant de restrictions que possible. En conséquence, le Canada s'efforce de renforcer le droit humanitaire international, qui restreint l'utilisation des mines terrestres et autres armes conventionnelles. En particulier, il a joué un rôle actif dans les négociations internationales qui ont eu lieu en mai 1996 à Genève sur la révision du protocole sur les mines terrestres (Protocole II) de la *Convention sur certaines armes classiques*.

Le protocole révisé imposera de nouvelles restrictions sur l'utilisation des mines terrestres, en particulier des mines antipersonnel. De façon plus précise :

- il s'appliquera aux conflits internes;
- il établira des normes techniques minimales afin de rendre les mines antipersonnel détectables aux fins du déminage;
- il imposera des restrictions et des interdictions sur le transfert et l'exportation des mines; et
- il améliorera la protection des gardiens de la paix, du personnel des organisations humanitaires et des démineurs.

Les progrès réalisés pour respecter ces nouvelles normes seront examinés sur une base annuelle.

Recherche d'une interdiction mondiale

Même si les progrès réalisés à Genève sont encourageants, le Canada estime qu'il reste encore beaucoup à faire. Pour cette raison, le gouvernement canadien collabore avec d'autres pays qui partagent les mêmes idées et avec des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes et étrangères afin de promouvoir la campagne internationale, à l'essor rapide, demandant l'interdiction mondiale complète des mines antipersonnel. Jusqu'à présent, environ 40 États, dont l'Allemagne, la France, l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni appuient la poursuite d'une interdiction mondiale.

Le Canada offre un leadership international pour encourager les mesures collectives de la communauté mondiale en vue de favoriser une interdiction complète des mines antipersonnel :

- le Canada coparraine, avec les États-Unis, une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies demandant la négociation rapide d'un accord mondial interdisant les mines antipersonnel et encourageant davantage d'États à se joindre à lui pour mettre en oeuvre des interdictions ou des moratoires sur la production, l'exportation et l'utilisation opérationnelle des mines antipersonnel;
- la secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) M^{me} Christine Stewart, a appuyé une résolution réclamant un hémisphère exempt de mines antipersonnel, laquelle a été adoptée à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, en juin 1996, à Panama;
- le Canada encourage d'autres organisations régionales, notamment le Forum régional de l'ANASE lors de sa réunion de juillet 1996, à s'occuper de la question des mines antipersonnel;
- le ministre Axworthy organisera à Ottawa, du 3 au 5 octobre, une conférence internationale de stratégie orientée vers l'action où les États et les ONG pourront élaborer un plan concret d'action internationale concertée pour interdire les mines antipersonnel.

Septembre 1996

CONTEXTE

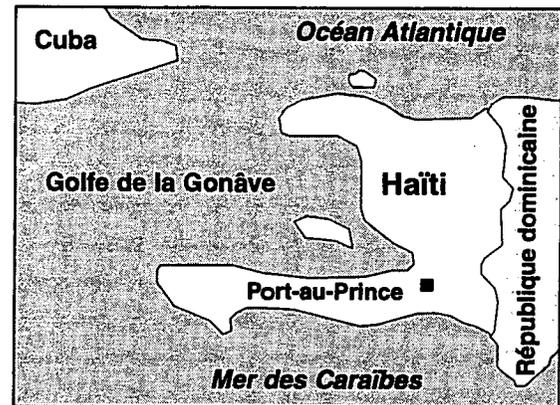


CONTEXTE

LE CANADA ET HAÏTI

Contexte

- Les relations entre le Canada et Haïti remontent à la première moitié du XX^e siècle, au moment de l'arrivée des missionnaires canadiens dans ce pays. L'immigration haïtienne vers le Canada a fortement augmenté pendant le régime Duvalier.
- Il y a au Canada une communauté haïtienne dynamique forte d'environ 60 000 personnes, dont la plupart vivent au Québec. Par ailleurs, des milliers de Canadiens ont travaillé en Haïti au cours des 50 dernières années. Près de 2 000 Canadiens vivent en Haïti; la plupart ont la double nationalité et sont mariés à des Haïtiens.



Relations politiques

- Après le renversement du régime Duvalier, le Canada a participé aux efforts de promotion du développement démocratique en Haïti, et notamment à la mission de l'Organisation des États américains (OEA) et des Nations unies (ONU) chargée de préparer et d'observer les élections de 1990 — les premières élections libres à se tenir dans ce pays.
- À titre d'un des « amis d'Haïti », le Canada a joué un rôle de premier plan dans les efforts internationaux déployés, de 1991 à 1994, pour réinstaller le président Aristide. Pendant le régime qui a suivi le coup d'État, le Canada a appuyé et coparrainé de nombreuses résolutions de l'ONU et de l'OEA sur Haïti, et il a amené les instances de la Francophonie et du G-7 à émettre des déclarations appuyant une action internationale en Haïti. Le Canada a également pris part à une série de missions humanitaires, ainsi que de conciliation et d'observation, sous les auspices de l'ONU et de l'OEA.
- Jusqu'à la fin de 1993, le Canada a fortement préconisé le recours à des sanctions contre le régime militaire d'Haïti, et il a appliqué toutes celles qui ont été recommandées par l'ONU et l'OEA.
- En juillet 1994, le Canada a collaboré à la rédaction de la résolution 940 des Nations unies, et l'a coparrainée. Cette résolution autorisait la création d'une force multinationale habilitée à prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Governors' Island.

.../2



- Le 15 octobre 1994, le Canada s'est réjoui du retour du président Jean-Bertrand Aristide en Haïti et le 7 février 1996, le ministre canadien de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie, Pierre S. Pettigrew, a assisté à l'intronisation du président René Préval. Cet événement a marqué la première transition de pouvoir démocratique dans l'histoire d'Haïti.
- Le président Préval s'est rendu au Canada du 22 au 24 mars 1996 et a rencontré le premier ministre Jean Chrétien, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, ainsi que le ministre Pierre S. Pettigrew.
- En Haïti, le Canada a mis l'accent sur le maintien de la paix et la reconstruction à long terme. Le gouvernement a aussi fourni de l'aide en vue des élections législatives de juin 1995 en Haïti et des élections présidentielles de décembre 1995.
- Le Canada et Haïti sont membres de la Francophonie. Par l'entremise des institutions de cette organisation, le Canada soutient le Parlement nouvellement élu de ce pays et fournit une aide à ce dernier dans les domaines des communications et de l'éducation.

Opération de maintien de la paix des Nations unies en Haïti

- Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la force de maintien de la paix de l'ONU depuis que celle-ci a pris la relève de la Force multinationale d'intervention, le 31 mars 1995. Quelque 500 membres des Forces armées canadiennes, ainsi que 100 agents de la police civile sont intervenus en vertu du mandat original où la force était appelée Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA). Le premier chef de la police civile de l'ONU était un agent de la GRC; l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a partiellement financé la formation de la Police nationale d'Haïti.
- Le mandat original de la MINUHA visait à instaurer un environnement sûr et stable, à protéger le personnel international et les principales installations et à contribuer à la création d'une force policière civile professionnelle. Le 28 juin, le Conseil de sécurité des Nations unies a remplacé la MINUHA par la Mission d'appui des Nations unies en Haïti (MANUHA) une plus petite opération qui se termine le 30 novembre.
- Bien que l'opération de maintien de la paix ait essentiellement connu des succès à ce jour, la prolongation de son mandat vise à étayer la stabilité instaurée en Haïti et à créer les conditions nécessaires au développement socio-économique essentiel au renforcement de la démocratie haïtienne.

Modalités du mandat renouvelé :

- Le principal objectif de cette nouvelle mission prolongée, quoique plus restreinte, est d'assurer la surveillance, la formation et l'assistance sur place de la Police nationale d'Haïti afin d'accroître son efficacité. La mission aidera également le gouvernement haïtien à maintenir un environnement stable et sûr en Haïti et lui apportera une assistance technique pour renforcer ses institutions démocratiques.

- En vertu de ce mandat, le Canada assume la direction militaire de la MANUHA. Le commandant militaire de cette mission est le général canadien Pierre Daigle. La MANUHA comprend 1 300 militaires (dont environ 700 Canadiens). En outre, un total de 300 agents de la police civile, dont une centaine de Canadiens, ont été assignés à CIVPOL. Les agents canadiens ont été recrutés au sein de la GRC et de corps policiers provinciaux et municipaux.

Engagements bilatéraux

- En octobre 1994, le Canada a envoyé un contingent d'agents de la GRC en Haïti pour former les policiers haïtiens. La dernière classe de 5 000 agents de police formés en vertu de ce programme a obtenu son diplôme le 17 février 1996. Le Canada offre aussi une formation avancée aux membres de la Police nationale d'Haïti, depuis août 1996.
- Aux termes d'un protocole d'entente qu'il a signé en août 1994 avec le gouvernement Aristide, le Canada a formé 100 policiers haïtiens à Regina. Les diplômés de ce programme, ainsi que les premiers diplômés de l'Académie de police d'Haïti, ont été déployés en Haïti en juin 1995.

Aide au développement

- À l'occasion du rétablissement du gouvernement constitutionnel en Haïti en octobre 1994, le Canada a été le premier pays à lancer de nouveaux projets en Haïti, en plus de poursuivre l'aide humanitaire et l'aide alimentaire d'urgence.
- Le programme d'aide du Canada, géré par l'ACDI, favorise le développement démocratique, la promotion des droits de la personne, le renforcement de la société civile et le développement économique durable. Depuis octobre 1994, le total de l'aide versée par le Canada atteint 40 millions de dollars par année.

L'aide canadienne à Haïti vise trois grands objectifs :

- Répondre aux besoins humains fondamentaux : le Canada fournit une aide alimentaire et des médicaments à Haïti et aide les secteurs les plus vulnérables de la société. Mentionnons à titre d'exemple l'annonce faite par le ministre Pettigrew, le 7 février, voulant que le Canada verse 700 000 dollars à l'UNICEF pour les enfants à risque.
- Promouvoir le développement économique et la création d'emplois : le Canada a fourni des outils agricoles de base aux agriculteurs haïtiens et a financé des programmes à forte intensité de main-d'œuvre pour reconstruire des écoles, des hôpitaux et des infrastructures communautaires. Le Canada développe également des infrastructures dans le secteur de l'énergie.
- Renforcer les institutions démocratiques et promouvoir la démocratie : le Canada participe à la formation de la Police nationale d'Haïti et à la réforme du système de justice. Il verse également de l'aide par le biais d'organisations non gouvernementales canadiennes pour développer le secteur coopératif et les organisations populaires.



LE CANADA ET L'EX-YOUGOSLAVIE

Le Canada participe pleinement aux efforts internationaux en vue d'instaurer une paix durable en ex-Yougoslavie et de fournir des secours aux victimes de la guerre. Avec la signature d'un accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine et d'un accord sur la réintégration pacifique des territoires contrôlés par les Serbes en Croatie, le Canada concentre ses efforts sur la promotion de la sécurité ainsi que sur les travaux de réhabilitation et de reconstruction en ex-Yougoslavie. L'ambassade du Canada à Sarajevo, inaugurée par le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, le 10 avril 1996, est chargée de coordonner les relations du Canada avec la Bosnie-Herzégovine ainsi que la participation canadienne à la mise en oeuvre de la paix.

Maintien de la paix

Quand les forces des Nations Unies ont été retirées de la Croatie et que la passation des pouvoirs s'est faite à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Bosnie-Herzégovine, le contingent canadien constituait le cinquième en importance au sein des forces de l'ONU en ex-Yougoslavie; le Canada avait dépêché environ 2 100 militaires en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

Depuis janvier 1996, le Canada fournit plus de 1 000 militaires à l'IFOR, la force de mise en oeuvre de la paix dirigée par l'OTAN, dont le mandat est d'appliquer les aspects militaires de l'accord de paix paraphé à Dayton, en Ohio, le 21 novembre 1995 et signé officiellement à Paris le 14 décembre 1995. L'apport du Canada consiste principalement en un état-major de brigade qui assure les fonctions de commandement et de contrôle d'une brigade multinationale formée d'unités du Royaume-Uni et de la République tchèque. Les troupes canadiennes assurent aussi des services de communications, de reconnaissance, de logistique et de soutien à l'infanterie. On retrouve également du personnel canadien parmi les observateurs militaires de l'ONU et à bord des aéronefs de l'OTAN qui, depuis octobre 1992, veillent au respect de l'interdiction des vols militaires au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. Une frégate canadienne a été dépêchée dans l'Adriatique de 1992 à 1996 pour aider à appliquer les sanctions et l'embargo sur les armes décrétés par l'ONU.

Les Canadiens ont exécuté certaines des missions les plus difficiles des Nations Unies en ex-Yougoslavie. En juin 1992, environ 750 membres du contingent canadien ont été envoyés à Sarajevo pour rouvrir l'aéroport, y assurer la sécurité et permettre l'établissement d'un pont aérien pour ravitailler la population. En janvier et février 1993, 180 membres du contingent canadien ont été déployés temporairement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine afin d'y surveiller l'évolution de la situation dans la zone frontalière avec la Serbie. En avril 1993, un autre groupe de 220 militaires a été envoyé à Srebrenica, en Bosnie-Herzégovine orientale, pour y établir la présence de la FORPRONU dans la ville assiégée. En juin 1994, environ 60 soldats canadiens ont été déployés à Gorazde pour aider à la surveillance de la zone d'exclusion de trois kilomètres établie autour de cette ville.

.../2



De 1992 à 1995, 45 membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont agi comme moniteurs de la police civile au sein de la FORPRONU. Leurs principales responsabilités étaient d'encadrer et d'assister les forces policières locales dans les zones protégées par l'ONU en Croatie. Le Canada a également fourni, de 1991 à 1994, des observateurs à la Mission de surveillance de la Communauté européenne, qui a contrôlé le respect des cessez-le-feu en ex-Yougoslavie.

Aide humanitaire

La contribution totale du Canada aux secours humanitaires dispensés aux victimes du conflit en ex-Yougoslavie, de 1991 à 1995, a dépassé 65 millions de dollars. Ces fonds ont servi à acheter et à expédier des vivres, des fournitures médicales et des vêtements ainsi qu'à loger les sans-abri et à venir en aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux victimes de violence sexuelle.

Les fonds ont été répartis entre plusieurs organismes humanitaires dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale des migrations, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes. Parmi ses partenaires canadiens, le Canada a compté CARE Canada, Canadian Feed the Children, Médecins sans frontières Canada, la Société canadienne de la Croix-Rouge, Mercy International Canada, l'International Development and Refugee Foundation, l'International Institute for the Advancement of Community-Based Rehabilitation à l'Université Queen's et MAP International du Canada.

Durant le pont aérien international entre la ville assiégée de Sarajevo et le monde extérieur, de juillet 1992 à janvier 1996, un appareil Hercules C-130 des Forces canadiennes a effectué 1 849 vols humanitaires, transportant quelques 12 650 passagers et plus de 26 400 tonnes de vivres et de fournitures médicales.

Le Canada a versé des contributions généreuses aux programmes du HCR et de l'UNICEF destinés aux victimes de traumatismes, particulièrement les femmes et les enfants. Avec la collaboration des provinces, dix patients bosniaques ont été traités au Canada en vertu du programme médical spécial de l'ONU. De plus, le Canada a mené, en collaboration avec des ONG canadiennes, des projets à Sarajevo afin d'aider à réinstaurer des services essentiels comme des soins de santé et à assurer l'approvisionnement en eau. Le Canada a aussi versé 500 000 \$ au fonds fiduciaire de l'ONU pour le rétablissement des services publics de base à Sarajevo.

Le 3 avril 1996, le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, a annoncé une contribution de 300 000 \$ au HCR pour la mise en oeuvre du Programme d'action de l'ONU qui prévoit notamment la protection et la surveillance des droits de la personne et de la formation en vue d'uniformiser l'approche des moniteurs internationaux. La contribution servira aussi à appuyer le travail du Rapporteur spécial, dont le poste a été établi par le HCR en 1992 pour surveiller la situation générale des droits de la personne en ex-Yougoslavie et conseiller l'ONU à ce sujet.

Reconstruction après le conflit

En décembre 1995, le Canada a nommé un coordonnateur spécial pour la reconstruction en ex-Yougoslavie. L'aide canadienne est concentrée sur la réhabilitation sociale et économique, le développement des institutions démocratiques et la sécurité. Selon les estimations, l'aide du Canada à la reconstruction pourrait atteindre 40 millions de dollars en 1996 seulement.

Le Canada soutient activement les efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à l'appui de l'accord de paix. Il participe directement à ses travaux, particulièrement dans le domaine des élections, où il est un conseiller technique de premier plan, ainsi que dans les secteurs des droits de la personne, du développement des médias et du contrôle des armements.

Diplomatie

Le Canada a établi des relations diplomatiques avec tous les États de l'ex-Yougoslavie. Il joue un rôle actif dans tous les forums faisant la promotion du processus du paix.

Le Canada a profité de sa participation à la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie (CIEY) pour exhorter les parties à mettre fin à la violence et à oeuvrer en faveur d'un règlement négocié du conflit. Il est resté en relations étroites avec le Groupe de contact, qui coordonnait les efforts des États-Unis, de l'Union européenne et de la Russie pour trouver un règlement négocié du conflit. Ces efforts ont abouti à la conclusion à Dayton, en Ohio, d'un accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine, signé le 14 décembre 1995 à Paris, et d'un accord pour la réintégration pacifique de la Slavonie orientale en Croatie.

Le Canada veille à que les efforts internationaux dans l'après-conflit ne visent pas seulement les aspects militaires du dossier et continuent d'englober ses aspects politiques et sociaux. Il a participé à Londres à la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix les 8 et 9 décembre 1995, où a été créé le Conseil de mise en oeuvre de la paix, chargé de gérer ces efforts. Le Canada est membre du Comité directeur du Conseil. Ce comité est composé de représentants des pays du G-7, de la Russie, de la Présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne et de l'Organisation de la Conférence islamique. Le Comité directeur conseille le haut-représentant, M. Carl Bildt, afin de l'aider à surveiller, coordonner et faciliter la mise en oeuvre de tous les aspects civils de l'accord de paix.

Au début de la crise en Bosnie-Herzégovine, le Canada s'est joint à d'autres pays occidentaux pour condamner l'agression serbe et exhorter la Serbie à mettre fin à son ingérence dans les affaires de ce pays. En septembre 1992, le Canada et plusieurs autres pays ont coparrainé la résolution excluant la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies et invitant Belgrade à présenter une nouvelle demande d'adhésion à l'ONU. Il a également appuyé sa suspension de l'OSCE.

En avril 1993, le Canada a appliqué les sanctions plus sévères de l'ONU contre la République fédérative, y compris le gel des biens de cet État au Canada et des restrictions commerciales additionnelles. Pendant plus de deux ans, il a aussi dirigé la Mission multinationale d'aide à l'application des sanctions dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui a aidé à assurer l'observation des sanctions. En février 1993, le Canada a dirigé une mission multinationale d'enquête sur la surveillance des sanctions en Albanie.

Sous la pression des sanctions internationales, la République fédérative a annoncé en août 1994 qu'elle mettrait fin à l'assistance, exception faite de l'aide humanitaire, aux Serbes bosniaques et qu'elle avait fermé sa frontière avec les territoires de la Bosnie-Herzégovine sous contrôle serbe. En septembre 1994, la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix établissait une mission pour surveiller la frontière; 15 Canadiens ont servi au sein de cette mission et le Canada a versé 273 000 \$ à l'appui de cette initiative.

Le Canada a appuyé la résolution du Conseil de sécurité suspendant les sanctions contre la République fédérative après la conclusion de l'accord de paix. En janvier 1996, un décret du conseil a été adopté pour suspendre ces sanctions, sauf le gel des biens revendiqués par d'autres États successeurs. En février 1996, les sanctions contre le territoire serbo-bosniaque ont aussi été suspendues. La levée officielle des sanctions en septembre 1996 est subordonnée au maintien de l'appui serbe au processus de paix.

Le Canada a pris part aux missions de prévention des conflits de l'OSCE au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il a dirigé une mission d'enquête au Kosovo et participé à une mission de l'OSCE chargée d'enquêter sur les violations des droits de la personne dans les camps de détention en Bosnie-Herzégovine. La contribution financière du Canada aux diverses missions de diplomatie préventive totalise près de 4 millions de dollars.

Crimes de guerre

Le Canada a depuis le début dirigé et appuyé les efforts déployés pour enquêter sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie et poursuivre leurs auteurs. En mars 1993, un spécialiste canadien du droit humanitaire international a été nommé par le Secrétaire général de l'ONU à la Commission d'experts des Nations Unies (UNCOE) chargée de faire enquête sur les allégations de crimes de guerre et autres violations du droit humanitaire international dans l'ex-Yougoslavie. Le Canada a été le premier pays à faire une contribution, d'une somme de 300 000 \$, à un fonds fiduciaire en faveur de l'UNCOE. De plus, des enquêteurs canadiens se sont rendus en ex-Yougoslavie pour assister l'UNCOE dans ses travaux.

En mai 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé un Tribunal international des crimes de guerre afin de poursuivre les auteurs des violations du droit humanitaire international en ex-Yougoslavie. Le Canada avait parrainé une rencontre internationale d'experts à Vancouver en mars 1993 afin d'examiner les moyens de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre. Il avait par la suite présenté un rapport au Secrétaire général de l'ONU sur les règles et les procédures en matière de preuve d'un tel tribunal, particulièrement en ce qui a trait aux agressions sexuelles et à la protection des témoins. En mars et en juin 1993, il présentait aussi au Conseil de sécurité des rapports sur les crimes de guerre présumés. En septembre 1993, lors de l'élection des membres du Tribunal, le juge Jules Deschênes, un Canadien, a été parmi les 11 juges retenus par l'Assemblée générale des Nations Unies. En mars 1996, le Secrétaire général a nommé la juge Louise Arbour procureur en chef du Tribunal; elle assumera ses fonctions à compter du 1^{er} octobre 1996. La contribution du Canada au fonds d'affectation spéciale du Tribunal totalise jusqu'ici 1,2 million de dollars.

En 1993, à Genève, le Canada a présidé le Comité de rédaction de la Conférence internationale sur la protection des victimes de guerre. Il a collaboré à la rédaction de la Déclaration sur la protection des victimes de crimes de guerre, qui fait mention spécifiquement de l'agression sexuelle des femmes en période de conflit armé. Les membres des Forces canadiennes qui font partie de l'IFOR aideront à assurer la sécurité du personnel de l'ONU qui fait enquête sur les crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine. Ils détiendront les personnes accusées de crimes de guerre avec lesquelles ils entreront en contact.

Mesures spéciales d'immigration

Des mesures spéciales ont été adoptées en juillet 1992 pour aider des citoyens de l'ex-Yougoslavie à rejoindre leurs parents au Canada. Jusqu'ici, plus de 7 700 personnes ont été admises au Canada en vertu de ces mesures spéciales. Le Canada continue aussi d'approuver un certain nombre de demandes de personnes qui réclament le statut de réfugiés dans le cadre de programmes gouvernementaux et de programmes de parrainage privé. Depuis juillet 1992, plus de 13 000 réfugiés ont été admis au Canada en vertu de ces programmes.

En juillet 1995, le HCR a demandé au Canada et à 29 autres pays de fournir une protection permanente ou temporaire à 5 000 réfugiés. Pour sa part, le Canada a convenu d'accepter en 1995 un minimum de 500 des réfugiés visés par cet appel à l'aide.

Pour maximiser cette offre, le gouvernement s'est cherché des partenaires au sein du secteur privé. C'est ainsi qu'est né le « projet pilote 3/9 », une initiative de réinstallation des réfugiés qui allie le parrainage privé et l'aide gouvernementale : le gouvernement fournit de l'aide financière à un réfugié durant ses trois premiers mois au Canada et ses parrains privés, durant les neuf mois suivants.

Septembre 1996